



RAPPORT SEMESTRIEL

30 JUIN 2025

















AVERTISSEMENT

Ce document contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats, aux métiers et à la stratégie du Groupe Europlasma. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Bien que le Groupe estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, le Groupe attire l'attention des investisseurs sur le fait qu'elles ne constituent pas des garanties quant à sa performance future.

Les déclarations prospectives peuvent en effet être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels du Groupe et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment les facteurs de risques susceptibles d'influer sur les activités du Groupe décrits au chapitre 3 du Rapport de gestion inclus dans le Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. La réalisation de tout ou partie de ces risques est également susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les objectifs du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques, non identifiés ou qui sont actuellement considérés comme non significatifs par le Groupe pourraient avoir le même effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

En raison de ces facteurs, le Groupe ne peut garantir que les déclarations prospectives contenues dans le présent document se révéleront exactes. En outre, si les déclarations prospectives s'avèrent inexactes, l'inexactitude pourrait être significative. Compte tenu des incertitudes significatives liées à ces déclarations prospectives, ces dernières ne doivent pas être considérées comme une déclaration ou une garantie que le Groupe atteindra ses objectifs dans un délai donné ou qu'il les atteindra. En outre, les déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent document. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations et déclarations prospectives, ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute réglementation qui lui serait applicable, notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les comptes qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2025. Ces comptes ne font pas l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes conformément aux règles de marché Euronext Growth.

Dans le présent document la Société Europlasma SA sera désignée par la « Société », la Société et ses filiales par le « Groupe ».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).



TABLE DES MATIERES

PARTIE	1 : RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
1.1	ACTIVITE ET RESULTATS	4
1.2	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ET FLUX DE TRESORERIE	. 5
PARTIE :	2 : FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	7
PARTIE	3: EVENEMENTS POSTERIEURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR	9
PARTIE 4	4: ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES	11
4.1	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	
4.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	
4.3	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	
4.4	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	14
4.5	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	
4.6	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	17

Partie 1 : Rapport semestriel d'activité

1.1 ACTIVITE ET RESULTATS

en K€	30/06/2025	30/06/2024	Variation	dont FDB
Chiffre d'affaires	32 914	15 561	17 353	2 773
Résultat opérationnel	-12 684	4 189	-16 873	-199
EBITDA (1)	-10 905	-8 321	-2 583	32
Résultat financier	-15 188	-2 393	-12 795	-3
Résultat net de la période	-28 174	2 120	-30 294	-906
Intérêts minoritaires	1 104	0	1	0
Résultat net (part Groupe)	-27 070	2 120	-29 190	-906
Résultat par action (en euros par action)	-0,039	0,001	-0,04	

⁽¹⁾ Voir Note 10 « indicateurs alternatifs de performance »

Source: Comptes consolidés semestriels 2025 arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2025.

1.1.1 Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2025 s'établit à 32 914 K€ contre 15 561 K€ au 30 juin 2024.

Cette progression se retrouve principalement dans la variation de périmètre 2024 et 2025 et le secteur Industries (entrée de Valdunes Industries au 1^{er} mai 2024 et de FDB Industries au 1^{er} mai 2025).

La répartition du chiffre d'affaires par segment d'activité est analysée ci-après :

Le segment Solutions Plasma (Europlasma, Europlasma Environmental Technolgies et Field Intelligence) a généré un chiffre d'affaires de 53 K€, contre 1 038 K€ au 30 juin 2024. En 2024, ce chiffre d'affaires correspondait principalement à l'exploitation par Europlasma du fonds de commerce et des actifs acquis auprès de MG-Valdunes préalablement à la substitution par la société Valdunes Industries, conformément au jugement du 20 mars 2024.

Le segment Décarbonation (Cho Power, Chopex, Cho Morcenx,) a enregistré un chiffre d'affaires de 594K€, contre 619 K€ au 30 juin 2024. Une avarie sur l'usine de Chopex a nécessité son arrêt pendant quatre semaines ce qui a pénalisé la production sur la période.

Le secteur Industries (Satma Industries, Les Forges de Tarbes, Les Forges de Gerzat, FDB Industries et Valdunes Industries) a réalisé un chiffre d'affaires de 31 599 K€ au 1er semestre 2025 contre 12 956 K€ au 1er semestre 2024. Cette très forte progression s'explique par l'entrée de FDB Industries (2 761 K€) mais aussi par les 6 mois d'activité de Valdunes Industries (11 807 K€ de chiffre d'affaires en 6 mois contre 3 924 K€ en 2 mois sur la période 30 juin 2024).

Le segment Traitement de déchets dangereux (Inertam et FP Industries) enregistre un chiffre d'affaires de 668 K€ sur la période, contre 949 K€ au 30 juin 2024 en lien avec les périodes de mise à l'arrêt de l'usine Inertam afin de permettre la mise en œuvre de travaux d'optimisation du procédé ainsi que la réalisation de la maintenance de l'outil industriel.

1.1.2 Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel courant se dégrade et s'établit à -12 584 K€ contre -10 932 K€ au 30 juin 2024.

Le résultat opérationnel pour la période clos le 30 juin 2025 est négatif à hauteur de -12 684 K€. Il était positif à hauteur de 4 189 K€ en 2024 puisqu'il incluait un produit (Badwill) à hauteur de 14 795 K€ en lien avec l'acquisition de l'entité Valdunes Industries.

La répartition par segment d'activité est analysée ci-après :

Le segment Solutions Plasma enregistre une perte opérationnelle de -3 077 K€ (contre -2 119 K€ au 30 juin 2024), en raison des ventes à forte marge réalisées par Europlasma en 2024 lors de la reprise du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes.



Le segment Décarbonation enregistre au 1er semestre 2025 une perte opérationnelle de -627 K€, contre une perte de -550 K€.

Le segment Industries enregistre une perte opérationnelle de -6 145 K€ contre un gain de 9 120 K€ au 1er semestre 2024.

Le segment Traitement de déchets dangereux enregistre une perte opérationnelle de − 2 836 K€ contre − 2 263 K€ au 30 juin 2024.

L'EBITDA¹ Groupe ressort en dégradation à -10 905 K€ au 30 juin 2025 contre -8 321 K€ au 30 juin 2024.

1.1.3 Résultat net

Le résultat financier consolidé au 30 juin 2025 qui s'établit à -15 188 K€ (contre -2 393 K€ au premier semestre 2024) est principalement impacté par les charges et produits d'évaluation à la juste valeur liées aux opérations de financements réalisées au sein du Groupe ; notamment le programme de financement par émission d'OCABSA (voir note 5.10.1 pour plus d'explications).

Le résultat net consolidé ressort négatif au 30 juin 2025 avec -28.174 K€ (dont -27.070 K€ part du Groupe) contre - 2.120 K€ (part du Groupe) au 30 juin 2024 ; traduisant ainsi une diminution, compte tenu principalement des impacts positifs importants en 2024 du produit lié au Badwill de l'acquisition du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes (14,8 M€) et en 2025 de la charge de réévaluation à la juste valeur des BSA OCEANE et OCABSA (-9,8 M€) et du coût de l'endettement financier (-6,8 M€).

1.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ET FLUX DE TRESORERIE

Bilan consolidé

En milliers d'euros (K€)	30/06/2025	31/12/2024	Variation	dont FDB
Actifs non courants	30 435	24 247	6 189	6 865
Actifs courants (hors trésorerie)	44 507	36 912	7 595	8 778
Trésorerie	10 426	1 744	8 682	8 567
Capitaux Propres - Part du Groupe	-18 944	-10 409	-8 535	-795
Intérêts hors groupe	-1 859	-737	-1 122	0
Dettes financières non courantes	11 817	10 178	1 639	273
Autres passifs non courants	25 942	13 573	12 369	3 014
Dettes financières courantes	5 429	3 491	1 938	1 812
Autres passifs courants	62 984	46 807	16 177	7 405
Total Bilan	85 368	62 902	22 466	24 210
Endettement net	6 820	11 926	-5 105	-6 482
Taux d'endettement Net	-36%	-115%		815%
Capitaux Propres - Part du Groupe, par action en €/par action	- 0,014	- 0,198	0,184	

Source : Comptes consolidés semestriels 2025 arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2025.

Le total du bilan au 30 juin 2025 s'établit à 85 368 K€. Il enregistre une forte progression de 22 466 K€ par rapport au total du 31 décembre 2024 qui trouve son explication principalement dans l'entrée de FDB Industries dans le périmètre de consolidation.

Dans le détail, les principales évolutions sont les suivantes :

Pour les actifs non courants

Une augmentation en net des immobilisations pour 6 189 K€ principalement en lien avec l'entrée de périmètre de FDB

_

¹ Voir Note 10 « indicateurs alternatifs de performance »

Pour les actifs courants

Une progression de 7.595 K€ également en lien avec l'entrée de FDB Industries.

Au passif du bilan, les capitaux propres sont impactés par :

- Les ressources financières obtenues au travers des augmentations de capital et autres instruments assimilés réalisés au cours du semestre, ayant abouti à l'obtention de 11,5 M€ au titre du financement obligataire et ayant généré 18,5 M€ d'augmentations de capital par compensations de créances en actions (12 M€ d'obligations au nominal et 6.5 M€ de charge financière);
- Une perte de 28,2 M€ sur la période.

Ainsi les capitaux propres consolidés groupe ressortent négatifs au 30 juin 2025 à -18.944 K€ (versus -10.409 K€ au 31 décembre 2024) après prise en compte du résultat de la période.

Le total des dettes financières, non courantes (11 817 K€) et courantes (5 429 K€), s'élève à 17 246 K€ au 30 juin 2025, en progression par rapport à fin 2024 (13 669 K€).

Cette variation correspond en grande partie à :

- De la souscription de nouvelles dettes pour 23 090 K€ notamment :
 - o 11 500 K€ au titre du contrat d'OCABSA EPF2 2024, voir note 5.10.1 ci-après ;
 - o 6.673 K€ d'intérêts courus sur emprunt, principalement la charge financière liée aux OCABSA;
 - o 808 K€ de dette de location IFRS 16;
 - 1.957 K€ d'avance d'affacturage ;
 - 2.029 K€ d'emprunt au titre de la phase 2 du contrat art 90 par Les Forges de Tarbes conclu en 2023;
- Des remboursements d'emprunts pour 998 K€ correspondant principalement au remboursement de la dette de location IFRS 16 pour 574 K€ ;
- La conversion en capital de 18.467 K€ de dettes (principal ou intérêts), en lien avec le contrat d'OCABSA.

Les autres passifs courants et non courants représentent un montant de 62.984 K€ au 30 juin 2025 contre 46.807 K€ à fin 2024 soit une augmentation de 16.177 K€ qui s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre de FDB Industries (impact de 7.405 K€) mais aussi la neutralisation pour 8.118 K€ de la quote part de financement Fiducie Renault à reconnaître en produit ultérieurement.

En conséquence, l'endettement net du Groupe diminue de 5 106 K€ pour s'établir à 6 820 K€ au 30 juin 2025 contre 11 926 K€ au 31 décembre 2024.

Trésorerie et capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort au 30 juin 2025 à -11 547 K€ contre -7 865 K€ au 30 juin 2024 soit une variation négative de 3 682 K€.

Après prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement et des impôts, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles ressort à -13 661 K€ au 30 juin 2025 (contre – 1 945 K€ au 30 juin 2024) et se décompose comme suit :

- 2 743 K€ pour le segment Solutions Plasma, qui porte les frais de structure du Groupe ;
- 234 K€ pour le segment Décarbonation ;
- 8 811 K€ pour le segment Industries ;
- 1873 K€ pour le segment Traitement de déchets dangereux.

Les flux d'investissements/désinvestissements pour un montant de -1 226 K€ correspondent principalement aux investissements réalisés pour un montant de -2 419 K€, minoré des remboursements de garanties pour 1.173 K€.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement (augmentation des fonds propres, émission et remboursement d'emprunts) ressortent à +23 507 K€ au 1er semestre 2025 contre +2 867 K€ au 30 juin 2024, incluant l'impact des émissions d'obligations pour 10.950 K€ et l'apport de la Fiducie Renault pour 10.000 K€ (tranche 1).

La trésorerie qui a été générée sur le semestre est de +8 602 K€.

_

² Fonds d'investissement Environmental Performance Financing

Partie 2 : Faits caractéristiques de la période

Le premier semestre 2025 a été marqué par les évènements suivants, détaillés ci-dessous :

- Opérations sur capital

Dans le cadre de l'accord de financement obligataire par émission d'OCABSA mis en place le 24 mars 2024 au profit du fonds EPF, la Société a procédé, depuis le 1er janvier 2025, aux émissions d'OCABSA correspondant au tirage des tranches 3 à 14 de 200 OCABSA chacune, sans BSA attachés, pour un montant nominal total de 12 millions d'euros, étant précisé que le tirage des tranches 6 à 12 a été effectué à la demande de EPF (« Investor call ») conformément au contrat d'émission.

Augmentations de capital

Au cours de la période, la Société a procédé à des augmentations de capital pour un montant total de 1 346 031 741 € correspondant à l'émission de 1 346 031 741 actions de la façon suivante :

Nombre d'actions émises sur la période	Valeur nominale (en €/action)	Désignation
1 346 031 741	1	Conversions d'OCABSA*

^{*} dans le cadre d'un financement obligataire d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (OCABSA), au profit de EPF mis en place le 24 avril 2024.

Réduction de capital

En date du 30 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital d'un montant de 1 euro à 0,001 euro. A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma a été réduit à 1.398.672,092 euros divisé en 1.398.672.092 actions ordinaires de 0,001 euro de valeur nominale chacune.

Opération de croissance externe : reprise des Fonderies de Bretagne

Le 25 avril 2025³, Europlasma a été désigné par le Tribunal de commerce de Rennes en qualité de repreneur des Fonderies de Bretagne, société spécialisée dans la production des pièces de fonte brutes et usinées, en redressement judiciaire depuis le 23 janvier 2025. Dans ce cadre Europlasma, qui s'est substitué sa filiale FDB Industries, a notamment repris les fonds de commerce exploités par Fonderies de Bretagne sur son site de Caudan ainsi que les actifs y afférents.

Europlasma prévoit un plan de retournement de l'activité historique de production de pièces de fonderie, à destination de l'industrie automobile et de nouveaux secteurs. En outre, Europlasma envisage une diversification des activités dans le domaine de la défense, afin de répondre à un enjeu de souveraineté nationale et à une demande croissante à l'échelle européenne. La montée en puissance progressive de l'activité industrielle s'accompagnera de différentes mesures destinées à adapter l'outil industriel et à améliorer l'efficacité énergétique du site, un sujet central au cœur de la stratégie de retournement.

Le projet est financé de la manière suivante :

- (i) 25,8 M€ de la part de Renault, client historique, au titre du maintien d'un plan de soutien aux efforts de diversification du site ;
- (ii) 15 M€ en fonds propres investis par le Groupe Europlasma, répartis sur 3 ans, issus notamment du programme de financement obligataire souscrit en 2024 par le Groupe ;
- (iii) Jusqu'à 18,8 M€ de dispositifs de l'État et des collectivités locales, mobilisables à titre subsidiaire à toute autre source de financement privée. Le Fonds de développement économique et social (FDES) est notamment engagé à hauteur de 7 M€ aux côtés de la Région Bretagne et de Lorient Agglomération;

Le plan de soutien aux efforts de diversification du site établit supporté par Renault est construit en plusieurs versements par tranche libérable sur 12 mois, sur un compte « augmentation de capital » ouvert par FDB Industries, à compter de la signature de la Fiducie Financement Reprise, soit le 7 mai 2025. La libération de ces tranches permettra quatre augmentations de capital successives de FDB Industries destinées à financer le business plan de la reprise.

-

³ <u>Lien vers le communiqué publié le 25 avril 2025</u>

Performance des activités

Industries : accélération du niveau de l'activité, portée par les secteurs de la défense et du ferroviaire

En k€	S1 2024	S1 2025	Variation	Dont Fonderie de Bretagne et Lafayette Défense
Chiffre d'affaires	12 956	31 599	+18 643	2 733
EBITDA ⁵	-4 550	-4 950	-400	32
Résultat opérationnel	9 120	-6 145	-15 265	-199

Le segment Industries (Les Forges de Tarbes, Valdunes Industries, FDB Industries, Satma Industries, Les Forges de Gerzat et Lafayette Défense) connaît de nouveau une forte hausse de son niveau d'activité, avec un chiffre d'affaires qui atteint 31,6 M€, soit +18,6 M€ sur un an. Il représente ainsi 96% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'EBITDA du segment Industries ressort à -5 M€, en retrait de -0,4 M€, notamment en raison des difficultés opérationnelles ponctuelles sur Valdunes Industries précisées ci-avant. Les Forges de Tarbes ont atteint pour la première fois un EBITDA positif sur le semestre, illustrant la pertinence des investissements réalisés et de la stratégie déployée dans le cadre du plan de retournement. Le résultat opérationnel ressort à -6,1 M€ (contre 9,1 M€ au 1er semestre 2024, au cours duquel un produit comptable exceptionnel de 14,8 M€ lié au rachat de MG Valdunes avait été comptabilisé).

Les Forges de Tarbes ont de nouveau connu une forte accélération de la production, qui a atteint 47 000 corps creux (contre 20 000 au 1er semestre 2024), soit une hausse de +135% sur la période. Grâce aux investissements réalisés et à l'engagement de ses salariés, Les Forges de Tarbes démontrent leur capacité à répondre à la croissance de leur carnet de commandes et à absorber des pics de production.

Valdunes Industries a également connu un semestre dynamique sur le plan commercial malgré une production affectée par des difficultés techniques résolues. La société s'est concentrée sur ses activités de production de roues ferroviaires et de trading de produits en lien avec le secteur ferroviaire, soutenues par de bons débouchés commerciaux.

FDB Industries a enregistré un chiffre d'affaires de 2,7 M€ depuis son intégration au 1^{er} mai 2025 dans le périmètre du Groupe, avec un EBITDA positif. La société a poursuivi sur la période la production de pièces forgées, son activité historique, principalement à destination du secteur automobile.

Concernant la production de feuilles anodisées pour condensateurs (**Satma Industries**), l'usine a redémarré au printemps 2025, comme prévu dans le cadre du plan de sobriété, afin d'assurer les meilleures conditions économiques d'exploitation, notamment au regard du coût de l'énergie.

Traitement des déchets dangereux : rentabilité affectée par une période d'arrêt de la production

En k€	S1 2024	S1 2025	Variation	Dont FP Industries
Chiffre d'affaires	949	668	-281	399
EBITDA ⁵	-1 545	-2 586	-1 041	-791
Résultat opérationnel	-2 263	-2 836	-573	-811

Le chiffre d'affaires du segment Traitement des déchets dangereux (**Inertam, FP Industries**) ressort à 0,7 M€, en baisse de - 0,3 M€, principalement composé de diverses prestations de désamiantage ainsi que de démantèlement.

La performance opérationnelle a de nouveau été affectée par les coûts fixes inhérents au site d'Inertam, resté à l'arrêt ce semestre, afin de permettre la mise en œuvre de travaux d'optimisation du procédé ainsi que la réalisation de la maintenance de l'outil industriel.



Décarbonation : activité en léger retrait sur le semestre

En k€	S1 2024	S1 2025	Variation
Chiffre d'affaires	619	594	-25
EBITDA ⁵	-272	-392	-120
Résultat opérationnel	-550	-627	-77

Le segment Décarbonation (**Chopex**) a enregistré un chiffre d'affaires de 0,6 M€, en retrait de -3,4% par rapport au 1^{er} semestre 2024. Une avarie sur l'usine a nécessité son arrêt pendant quatre semaines ce qui a pénalisé la production sur la période.

Solutions Plasma : retour à une activité exclusive de recherche et de développement

En k€	S1 2024	S1 2025	Variation
Chiffre d'affaires	1 038	53	-985
EBITDA ⁵	-1 953	-2 976	-1 023
Résultat opérationnel	-2 119	-3 077	-958

Le segment Solutions Plasma (Europlasma, Europlasma Environmental Technologies « EET » et Field Intelligence) a généré un chiffre d'affaires de 53 k€ (contre 1,0 M€ au 1er semestre 2024). Il porte les activités de R&D et les frais de structure du Groupe, ce qui explique un EBITDA structurellement négatif.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires enregistré en 2024 correspondait principalement à l'exploitation par Europlasma du fonds de commerce et des actifs acquis auprès de MG-Valdunes, préalablement à la substitution par la société Valdunes Industries. Le repli de la performance opérationnelle est accentué ce semestre par les ventes à forte marge réalisées l'an dernier durant la période de transition mentionnée.

- Instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. Les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition aux incertitudes voire à la dégradation des conditions sécuritaires ou économiques qui pourraient en découler. Toutefois, ce contexte de tensions, notamment sur les approvisionnements en électricité et en gaz, a nécessité la mise en place d'un plan de sobriété pour réduire la consommation d'énergie durant la période hivernale.

Partie 3 : Evénements postérieurs au 30 juin 2025 et perspectives d'avenir

- Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'Europlasma s'est tenue, sur première convocation, le 23 septembre 2025.

L'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour et portant notamment sur :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024 et la proposition d'affectation du résultat;
- la désignation de la société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :
- le renouvellement des mandats de Monsieur Jérôme GARNACHE-CREUILLOT et Laurent Collet-Billon en qualité d'Administrateur :
- les délégations financières au Conseil d'administration pour intervenir sur le capital dans diverses circonstances.

- Opérations sur le capital

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'emprunt obligataire pour 30 M€ mis en place le 24 avril 2024, entre le 1er juillet et la date d'émission de ce document, la société a procédé aux tirages des tranches 15 à 18 de 200 OCABSA chacune, sans BSA attachés, pour un montant nominal total de 4 millions d'euros et à des augmentations de capital pour un montant total de 2 440 120 euros par émission de 2 355 904 832 actions.

Comme annoncé le 18 août 2025, la Société a décidé de procéder à un regroupement d'actions par échange de 2.500 actions anciennes contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 2,50 euros. Les opérations de regroupement ont débuté le 5 septembre 2025 et se sont terminées le 6 octobre 2025.

En date du 15 octobre 2025, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une nouvelle réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital d'un montant de 2,5 euros à 0,025 euro. A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma est réduit à 38.378,375 euros divisé en 1.535.135 actions ordinaires de 0,025 euro de valeur nominale chacune.

- Perspectives

Les activités industrielles du Groupe Europlasma peuvent s'appuyer sur des carnets de commandes fournis et des débouchés commerciaux dynamiques, en particulier dans les secteurs de la défense et du ferroviaire, véritables moteurs de croissance du Groupe. Europlasma a ainsi poursuivi ses investissements au début du second semestre aux Forges de Tarbes afin d'augmenter les cadences de production. Ceux-ci visent à accroître l'automatisation de la chaîne de production via l'installation de robots et d'automatisme, qui contribuent également à améliorer les conditions de travail des collaborateurs. De son côté, FDB Industries réalise actuellement les ajustements techniques préparatoires à la production de corps creux et effectue le processus de qualification des produits, en produisant notamment des échantillons à destination des clients pressentis. La réalisation de ces différentes étapes, plus longues qu'envisagées initialement, devraient permettre de débuter la production de corps creux sur le site au 1er semestre 2026. Concernant l'activité de Valdunes Industries, elle s'appuie sur les débouchés commerciaux pour la fourniture de roues et d'essieux de train ainsi que de galets de roulement (CMF) avant le lancement de l'activité supplémentaire de production de corps creux attendue à la fin 2026.

Par ailleurs, Europlasma s'attache à poursuivre les investissements sur ses différents sites industriels et à favoriser les synergies au sein du Groupe afin de réduire le besoin en trésorerie, dans la continuité des actions déjà menées.

Le Groupe rappelle avoir déposé en septembre 20254, auprès du Tribunal judiciaire de Strasbourg, une offre de reprise en plan de cession pour 3 sites de la société NovAsco en vue de sécuriser le parachèvement des aciers spéciaux pour ses activités ferroviaires et de défense ainsi que de diminuer sensiblement les coûts d'approvisionnement. La décision par le Tribunal judiciaire est prévue le 31 octobre 2025.

Enfin, aux côtés de la société SAO Advisors GmbH, le Groupe poursuit sa recherche de partenaires financiers et industriels stratégiques. Il tiendra le marché informé de toute évolution significative à ce sujet.

_

⁴ Voir le communiqué du 11 septembre 2025.

Partie 4 : Etats financiers consolidés résumés

4.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Goodwill		82	82	0
Autres immobilisations incorporelles	5.1	192	198	-7
Immobilisations corporelles	5.2, 5.3	25 026	19 529	5 497
Participations dans les entreprises associées	5.4	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	5.6	5 123	4 420	703
Impôts différés actifs	5.7	12	17	-5
Actifs non courants		30 435	24 247	6 189
Stocks et en-cours	5.5	21 732	17 841	3 891
Clients et comptes rattachés	5.6	12 202	8 699	3 503
Autres créances opérationnelles	5.6	7 593	4 910	2 683
Autres actifs courants	5.6	2 980	5 463	-2 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	10 426	1 744	8 682
Actifs courants		54 933	38 656	16 277
Actif		85 368	62 902	22 466
Capital	5.13	1 399	52 640	-51 242
Primes liées au capital		72 993	72 993	0
Réserves et report à nouveau		-66 267	-120 751	54 484
Résultat de l'exercice	6	-27 069	-15 291	-11 777
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du	5.13	-18 944	-10 409	-8 535
Intérêts hors groupe	5.14	-1 859	-737	-1 122
Capitaux propres		-20 803	-11 146	-9 657
Avantages du personnel non courants	5.10	5 079	2 100	2 978
Provisions non courantes	5.11	2 066	1 924	142
Dettes financières non courantes	5.9	11 817	10 178	1 639
Impôts différés passifs	5.7	1 312	1 697	-385
Autres passifs financiers non courants	5.12	17 485	7 852	9 634
Passifs non courants		37 759	23 751	14 008
Provisions courantes	5.11	1 570	1 731	-161
Dette financières courantes	5.9	5 429	3 491	1 938
Fournisseurs et comptes rattachés	5.12	16 974	11 234	5 739
Impôts courants - passif	5.7	704	293	412
Autres dettes opérationnelles	5.12	23 223	20 870	2 353
Autres passifs courants	5.12	20 512	12 679	7 834
Passifs courants		68 413	50 298	18 115
Passif		85 368	62 902	22 466
Capitaux propres par action en €/par action		-0,01	-0,20	0,18
Capitaux propres par action en €/par action Capitaux propres dilués par action en €/par action		0,00	-0,20 -0,07	0,18
Capitaux propres unues par action en E/par action		0,00	-0,07	0,06
Nombre d'actions	5.13	1 398 672 092	52 640 351	1 346 031 741
Nombre d'actions dilué	5.13	4 887 761 752	156 532 783	4 731 228 969

en K€	Notes	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Chiffre d'affaires	6.1	32 914	15 561	17 353
Autres produits d'exploitation	6.2	3 652	-2 804	6 455
Achats consommés	6.2	-20 583	-6 720	-13 863
Charges externes	6.2	-10 089	-4 716	-5 373
Charges de personnel	6.2	-15 369	-9 143	-6 226
Autres charges d'exploitation	6.2	-671	-42	-630
Taxes	6.2	-657	-497	-160
Amortissements, dépréciations et provisions	6.2	-1 780	-2 573	792
Résultat opérationnel courant		-12 584	-10 933	-1 651
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	6.2	-100	15 122	-15 222
Résultat opérationnel		-12 684	4 189	-16 873
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	6.3	23	11	11
Cout de l'endettement financier brut	6.3	-7 143	-1 790	-5 353
Cout de l'endettement financier net	6.3	-7 120	-1 779	-5 342
Autres produits financiers	6.3	1 834	52	1 783
Autres charges financières	6.3	-9 902	-666	-9 236
Résultat financier	6.3	-15 188	-2 393	-12 795
Impôt sur les bénéfices	6.3	-301	325	-626
Résultat net des sociétés intégrées		-28 174	2 120	-30 294
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-28 174	2 120	-30 294
Intérêts minoritaires	5.14	1 104	0	1 104
Résultat net (part du Groupe)		-27 070	2 120	-29 190
Résultat de base par action en €/par action		-0,039	0,001	-0,040
Résultat dilué par action en €/par action		-0,006	0,001	-0,008
Nombre moyen d'action	5.14	694 154 825	2 102 110 676	- 1 407 955 851
Nombre moyen d'action dilué	5.14	4 183 244 485	1 987 457 846	2 195 786 639

4.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé	-28 174	2 120	-30 294
Eléments non recyclables au compte de résultat	238	-94	0
Ecarts actuariels des engagements sociaux	233	-149	382
Effet d'impôts relatifs à ces éléments	5	55	-50
Eléments recyclables au compte de résultat	-47	3	-50
Ecarts de conversion des sociétés intégrées	-47	3	-50
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie			0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments	0	0	0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt			0
Total autres éléments du résultat global	191	-91	282
Résultat global	-27 983	2 029	-30 012
- attribuable aux actionnaires du Groupe	-26 860	2 029	-28 889
- attribuable aux intérêts hors Groupe	-1 123	0	-1 123

4.4 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital		Autres Réserves Groupe				Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
			Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves	Total		J .		
Situation à la clôture de l'exercice 2023	3 046	72 518	43	0	135 016	135 059	-214 633	-4 010	-743	-4 753
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2024	3 046	72 518	43	0	135 016	135 059	-214 633	-4 010	-743	-4 753
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	3	0	0	3	0	3	0	3
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	2 120	2 120	0	2 120
Total des pertes et profits de la période	0	0	3	0	0	3	2 120	2 123	0	2 123
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	27 200	476	0	0	-19 129	-19 129	0	8 547	0	8 547
Réduction de capital	-27 979	0	0	0	27 979	27 979	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	-100	-100	0	-100	0	-100
Situation au 30/06/2024	2 267	72 994	46	0	143 766	143 812	-212 513	6 560	-743	5 817
Situation à la clôture de l'exercice 2024	52 640	72 994	48	0	93 833	93 881	-229 924	-10 409	-737	-11 146
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2025	52 640	72 994	48	0	93 833	93 881	-229 924	-10 409	-737	-11 146
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	-47	0	0	-47	0	-47	0	-47
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	-27 070	-27 070	-1 104	-28 174
Total des pertes et profits de la période	0	0	-47	0	0	-47	-27 070	-27 117	-1 104	-28 221
Augmentation de capital	1 346 032	0	0	0	-1 327 544	-1 327 544	0	18 488	0	18 488
Réduction de capital	-1 397 273	0	0	0	1 397 273	1 397 273	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0	0	95	95	-18	77
Situation au 30/06/2025	1 399	72 994	1	0	163 562	163 563	-256 899	-18 943	-1 859	-20 802

en K€	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Résultat net total consolidé	-28 174	2 120	-30 294
Ajustements	8 418	-11 446	19 864
Elim. des amortissements et provisions	1 463	2 742	-1 279
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	8 869	671	8 198
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-32	-64	33
Autres éliminations	-1 882	0	-1 882
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	0	-14 795	14 795
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-19 756	-9 326	-10 430
Elim. de la charge (produit) d'impôt	301	-325	626
Elim. du coût de l'endettement financier net	7 908	1 786	6 122
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-11 547	-7 865	-3 682
Incidence de la variation du BFR	-1 795	5 991	-7 786
Impôts payés	-319	-71	-248
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-13 661	-1 945	-11 716
Incidence des variations de périmètre	1	0	1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 419	-405	-2 014
Variation des prêts et avances consentis	1 173	-110	1 283
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	19	0	19
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 226	-515	-711
Augmentation de capital	0	0	0
Emission d'emprunts	14 975	3 933	11 042
Remboursement d'emprunts	-957	-908	-50
Intérêts financiers nets versés	-511	-159	-352
Autres flux liés aux opérations de financement	10 000	0	10 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	23 507	2 867	20 640
Incidence de la variation des taux de change	-18	0	-18
Variation de la trésorerie	8 602	407	8 195
Trésorerie d'ouverture	1 743	1 155	587
Trésorerie de clôture	10 345	1 563	8 782

Activités opérationnelles :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement (-11,6 M€) correspond essentiellement au résultat opérationnel courant (-12,6 M€) minoré des variations des amortissements (+1,5 M€), du profit sur la réévaluation à la juste valeur des BSA associés aux OCEANE et OCABSA (1,9 M€) et l'annulation pour reclassement en flux de financement de la quote part des 10 M€ reçus de la Fiducie soit 1,9 M€.

En 2024, il y avait également le retraitement du Badwill sur l'acquisition des actifs de MG-Valdunes (- 14,7 M€).

La ligne de variation du BFR négative à hauteur de -1,8 M€ s'explique par une progression de l'ensemble des soldes bilantiels, et la reprise de FDB.

Activités d'investissement :

Ces flux correspondent principalement aux investissements corporels (nets de la variation de la dette sur acquisition d'actifs) et au remboursement d'une partie des garanties financières versées sur les contrats énergie du site de Morcenx.



Activités de financement :

Les flux de financement sont impactés par les 15 M€ d'émission d'emprunts (le détail est présenté en note 5.9), notamment 11 M€ d'emprunts obligataires.

Les remboursements d'emprunt et intérêts financiers versés correspondent surtout aux flux liés aux retraitements des contrats de location et de crédit-bail. En effet, le coût financier lié aux emprunts obligataires fait intégralement l'objet d'une conversion en capital, sans impact donc sur la trésorerie.

Enfin, la ligne de 10 M€ correspond au financement reçu de la Fiducie Renault tel qu'expliqué en note 4 au paragraphe 4.1.

4.6 Notes annexes aux comptes consolides semestriels resumes

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	18
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION	18
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	20
NOTE 4.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 5.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	23
NOTE 6.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	46
NOTE 7.	INFORMATION SECTORIELLE	49
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	51
NOTE 9.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE	51
NOTE 10	INDICATEURS ALTERNATIES DE DERECRMANCE	51

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Les faits caractéristiques sont présentés en partie 2 du présent rapport.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION

2.1. Base de préparation

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2025.

La société mère du Groupe, Europlasma SA, a, au 30 juin 2025, un capital de 1 398 672 euros, composé de 1 398 672 092 actions ordinaires.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

2.2. Continuité d'exploitation

La société a mis en place le 24 avril 2024 un programme de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 30 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions (BSA) attachés le cas échéant, au profit du fonds Environmental Performance Financing (EPF). A la date de ce rapport, le solde d'emprunt disponible lié à ce contrat s'élève à 12 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de Valdunes Industries, l'Etat a octroyé un financement pour un montant total maximum de 15 millions d'euros via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la mise en oeuvre « en miroir » de 15 tranches successives d'un million d'euros chacune sur 3 ans est conditionnée à un apport d'Europlasma au profit de Valdunes Industries. A la date de ce rapport, le solde d'emprunt disponible lié à ce contrat s'élève à 11 M€.

En outre, les Forges de Tarbes ont obtenu l'accord du versement de la deuxième tranche de l'avance remboursable octroyée en 2023 dans le cadre du dispositif de soutien à l'industrie de la défense, pour les opérations de pérennisation et d'accroissement des capacités industrielles à l'export, dispositif dit de « l'article 90 ». Le montant de cette deuxième tranche s'élève à 4.1 M€ dont le solde restant à recevoir à la date de ce rapport s'élève à 2,1 millions d'euros qui seront débloqués en fonction de l'avancement des investissements visant à augmenter la capacité et la robustesse de l'usine.

Enfin, dans le cadre de la reprise de Fonderie de Bretagne (cf. Partie 2, page 7 du présent rapport), Europlasma a reçu (i) la confirmation de l'engagement financier de Renault à hauteur de 25,8 M€ au titre du maintien d'un plan de soutien aux efforts de diversification du site dont 10M€ ont déjà été mis à disposition le 19 mai 2025 en vue de financer les charges d'exploitation et le lancement du projet industriel ; et (ii) l'accord de principe de l'Etat et des collectivités locales jusqu'à 18,8 M€ au travers du FDES et du dispositif dit de « l'article 90 ».

En conséquence, le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;
- la confirmation des commandes du segment industries et la maitrise des coûts de production;
- de la signature en 2024 par les Forges de Tarbes de commandes pour la fourniture de près de 66.000 pièces et d'un
- accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans;
- de la confirmation du soutien financier de Renault à hauteur 25,8 M€ (dont 20,8 M€ seront réservés au financement CAPEX et dont 10M€ ont déjà été percus à la date du document)
- des dispositifs de l'Etat et des collectivités locales jusqu'à 18,8 M€ mobilisables à titre subsidiaire à toute autre source de financement privée dans le cadre de la reprise de la Fonderie de Bretagne notamment au titre du Fonds de développement économique et social (FDES) et du dispositif dit de « l'article 90 ».

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 30 juin 2025, le Groupe estime que l'utilisation des fonds provenant des financements précités lui permet de financer les activités et les investissements du Groupe pour les douze prochains mois.



2.3. Principes comptables

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31/12/2015 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Les principes comptables appliqués lors de la préparation de ces états financiers consolidés résumés au 30 juin 2025 sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés 2024, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, présentés ci-après.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe Europlasma sont établis en conformité avec la Norme IAS 34 - Information financière intermédiaire, en application de laquelle les comptes sont condensés et seules les transactions significatives, ou les règles adaptées aux spécificités des arrêtés semestriels, donnent lieu à des notes annexes.

Ces comptes condensés doivent donc être lus en liaison avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2025 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous :

IAS 21 : absence de convertibilité.

Ces nouvelles dispositions n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2025 :

Sous réserve de l'analyse approfondie des impacts des nouvelles normes ci-dessous, le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés :

- IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir ;
- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 : classification et évaluation des instruments financiers.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, hormis la norme IFRS 18 dont le Groupe est en train d'analyser les impacts potentiels (application obligatoire au 1er janvier 2027).

2.4. Saisonnalité

En période de production, les résultats du Groupe subissent un effet de saisonnalité, essentiellement lié à l'organisation de l'exploitation du site de traitement d'amiante qui nécessite des périodes d'arrêt planifiées pour maintenance.



2.5. Taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés résumés au 30 juin 2025 :

Devise	Taux de clôture 30/06/2025	Taux moyen N 30/06/2025	Taux moyen N 30/06/2024	Taux d'ouverture 31/12/2024	
Euro	1	1	1	1	
USD	0,8532	0,9151	0,925	0,9626	
UYU	0,02123	0,0216	0,02384	0,02212	
Yuan	0,1191	0,1262	0,1282	0,1319	

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

Au 30 juin 2025, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entrainer un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

3.1 Changements d'estimation

Pas de changement d'estimation significatif intervenu au cours de la période.

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

PERTE SUR CARNET DE COMMANDE

Pour certaines entités du groupe, un calcul de perte en carnet est fait par client et par article de vente lorsque le prix de vente prévu au contrat est inférieur au coût de revient par article. La provision pour perte en carnet est constituée à 100% si l'article n'est pas stocké et pour la différence entre la dépréciation et la perte si l'article a déjà été déprécié en stock.

■ TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS A DUREE DE VIE INDETERMINEE

Compte tenu de la valeur résiduelle des actifs au 30 juin 2025 et à l'absence de modification des éléments ayant servi aux tests de dépréciation au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas remarqué d'indice de perte de valeur et n'a par conséquent pas mis en œuvre de nouveau test de perte de valeur.

■ IMPOTS DIFFERES ACTIFS SUR DEFICITS FISCAUX REPORTABLES

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la *Note 5.8-Impôts courants et différés*. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

AVANTAGES DU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

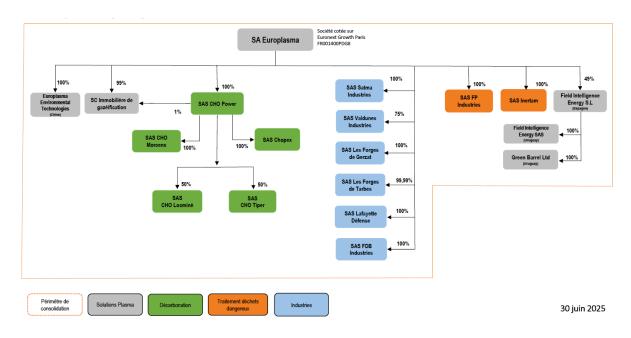
Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi ont été actualisés au 30 juin 2025 selon les principes généraux listés en *Note 5.11.-Avantages du personnel*, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues.

■ INSTRUMENTS FINANCIERS:

Voir note 5.10



NOTE 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION



4.1 Variations de périmètre sur le premier semestre 2025

• Entrée de la société FONDERIE DE BRETAGNE INDUSTRIES

La société Europlasma a constitué la société FDB Industries qui s'est substituée à Europlasma dans le cadre de la reprise du fonds de commerce et des actifs de Fonderie de Bretagne ordonnée par jugement du 25 avril 2025 qui a retenu une date d'entrée en jouissance au 1er mai 2025. La société FDB Industries a dès lors été intégrée dans le périmètre de consolidation sous la méthode de l'intégration globale.

L'impact de l'entrée dans les comptes à l'ouverture est la suivante :

01/05/2025	FDB INDUSTRIES		
Goodwill	0	Provisions pour Risques et Charges	0
Terrain, Bâtiments et Installations	1 891	Engagement Départ retraite	3 001
Autres Immobilisations corporelles	2 669	Provision Médailles du travail	110
Impôts différés actifs	0	Dettes sociales	1 100
Stocks et en-cours	330	Impôts différés passifs	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0		
Total Actif	4 890	Autres dettes courantes	576
		Total Passif pris en charge	4 787
Prix d'acquisition	103		
		Situation nette acquise	103
Ecart d'acquisition	0		

Cette évaluation et l'allocation du prix d'acquisition restent provisoires au 30 juin 2025 et feront l'objet d'une analyse plus poussée au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise, la société FDB Industries est bénéficiaire d'une Fiducie sur laquelle il restait au 1er mai 2025 une somme de 25.841 K€, devant financer les investissements nécessaires à la relance de l'activité de même que le BFR et les coûts associés à la relance de l'activité. A ce titre, une 1ère tranche de 10 M€ a été perçue au cours de la période clos le 30 juin 2025, tranche ayant fait l'objet d'une augmentation de capital dans la société. Un produit a été reconnu à hauteur de 1.882 K€ correspondant aux coûts engagés au 30 juin 2025 susceptibles d'être financés par cette Fiducie.



4.2 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN: 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN: 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN: 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 521 784 694	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN: 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804 959 492	50%	50%	Intégration globale
Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd.	88 Nanhuan rd JiangShan Town, Laixy City Quing Tao Shandong Province (China) 91370285MA3RLCEB3Y	100%	100%	Intégration globale
FDB Industries	Kerpont 56850 CAUDAN SIREN 943 822 353	100%	100%	Intégration globale
FP Industries	37 rue des Grands Mortiers 37700 ST Pierre des Corps SIREN 938 872 470	100%	100%	Intégration globale
Field Intelligence Energy S.L	Paseo de la Castellana Numero 135, piso 7°702, Madrid (Espagne) CIF: B02919603	49%	49%	Mise en équivalence
Field Intelligence S.A.S.	Bulevar España 2935/901 11100 Montevideo Uruguay SIREN: 2035315	49%	49%	Mise en équivalence
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN: 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
Green Barrel	Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands	49%	49%	Mise en équivalence
Lafayette Défense	29 rue Tronchet 75008 PARIS SIREN 938 897 584	100%	100%	Intégration Globale
Les Forges de Gerzat	10 allée Evariste Galois 63000 CLERMONT FERRAND SIREN : 902 929 777	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification		100%	100%	Intégration globale
Les Forges de Tarbes	13 avenue des Tilleuls 65000 TARBES SIREN: 880 623 509	100%	100%	Intégration globale
Satma Industries	2 Zone d'Activité La Chandelière 38570 GONCELIN SIREN: 912 339 173	100%	100%	Intégration globale
Valdunes Industries	Rue Gustave DELORY 59125 TRITH-SAINT-LEGER SIREN: 925 114 639	75%	100%	Intégration globale

NOTE 5. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 Goodwill

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	31/12/2024	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	30/06/2025
FP Industries	2024	155	82	0	0	0	82
			0	0	0	0	0
Total			82	0	0	0	82

5.2 Autres immobilisations incorporelles

	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	30/06/2025
Frais de recherche & développement	3 116	8	0	0	0	3 124
Concessions, brevets & droits similaires	1 756	0	-3	0	0	1 754
Immobilisations incorporelles en cours	69	2	0	0	0	71
Total Valeur Brute	4 942	10	-3	0	0	4 949

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	30/06/2025
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 074	-1	0	0	0	-3 075
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 670	-15	3	0	0	-1 682
Total Amt/dép.	-4 743	-16	3	0	0	-4 757
Total Valeur Nette	198	-6	0	0	0	192

5.3 Immobilisations corporelles

	31/12/2024	Acquisitions	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	30/06/2025
Terrains	530	1	0	945	0	1 475
Constructions	15 675	84	-44	945	0	16 660
Installations tech, matériel & outillage	48 807	575	-43	2 108	681	52 129
Autres immobilisations corporelles	4 436	330	0	0	-67	4 699
Immobilisations corporelles en cours	3 651	1 760	-2	461	-2 029	3 841
Avances et acomptes s/immo. corp.	402	0	0	0	-10	391
Total Valeur Brut	73 501	2 750	-88	4 458	-1 425	79 196

	31/12/2024	Dotations	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	30/06/2025
Amt/Dép. constructions	-9 598	-339	15	0	0	-9 922
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-39 107	-1 047	28	0	1 358	-38 768
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-3 754	-276	0	0	64	-3 966
Dépréciations des terrains	-346	0	0	0	0	-346
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-1 087	0	0	0	0	-1 087
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	-81	0	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-53 972	-1 662	43	0	1 422	-54 169
Total Valeur Nette	19 529	1 088	-46	4 458	-3	25 026

La valeur nette des immobilisations corporelles progresse de +5 497 K€ entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025. Ceci s'explique principalement par :

- La variation de périmètre avec la réévaluation des actifs et passifs de FDB Industries avec 4.458 K€ d'immobilisations acquises ;
- Des acquisitions de 2.750 K€;
- Des dotations aux amortissements nettes de reprises de dépréciation pour 1.662 K€.

5.4 Contrats de location et crédit-bail

Au cours du semestre, les contrats de location ont connu les évolutions suivantes :

	31/12/2024	Acquisitions	Amortissement	Remboursement	Reclassements / ajustements / Mises au rebut	30/06/2025
Droits d'utilisation - Valeur Brute	7 906	808	0	0	-157	8 556
Amortissement des droits d'utilisation	-2 891	0	-791	0	154	-3 528
Dépréciation des droits d'utilisation	0	0	0	0	0	0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	5 015	808	-791	0	-3	5 028
	0	0	0	0	0	0
Dette de location - non courant	2 831	704	0	0	-813	2 722
Dette de location - courant	1 212	104	0	-574	764	1 506
Dette de location	4 043	808	0	-574	-49	4 228

	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Redevance annulées	703	1 010	-307
Amortissement des droits d'utilisation	-791	-538	-253
Dépréciation des droits d'utilisation	0	0	0
Charge d'intérêt	-129	-115	-15
Charge de la période	-920	-653	-268

Parmi ces contrats, les contrats ci-dessous sont des contrats de financement :

	31/12/2024	Acquisitions	amortissement	Remboursement	Reclassements / ajustements mises au rebut	30/06/2025
Droits d'utilisation - Valeur Brute	5 580	808			-157	6 230
Amortissement des droits d'utilisation	-1 756		-661		154	-2 263
Dépréciation des droits d'utilisation	0		0			0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	3 824	808	-661	0	-3	3 967
Dette de location - non courant	2 831	704			-813	2 722
Dette de location - courant	1 212	104		-574	764	1 506
Dette de location	4 043	808	0	-574	-49	4 228

	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Redevances annulées	703	364	339
		0	
Amortissement des droits d'utilisation	-661	-367	-294
Dépréciation des droits d'utilisation	0	0	0
Charge d'intérêt	-129	-71	-59
Charge de la période	-791	-1 017	226

La valeur nette comptable de 4 228 K€ au 30 juin 2025 correspond principalement :

- Pour 1.484 K€ à des constructions sur sol d'autrui (principalement de SATMA pour 1.018 K€) ;
- Pour 2 028 K€ à des installations techniques, matériels et outillages ;
- Et le solde, soit 456 K€, à des autres immobilisations corporelles (dont véhicules, matériel informatique...).

Le principal contrat de crédit-bail (matériel Inertam) dont le remboursement est terminé depuis 2024 a eu les impacts suivants sur la période :

	31/12/2024	Acquisitions	Amortissement	30/06/2025
Installations techniques - valeur brute	2 326	0		2 326
Amortissement	-1 135		-130	-1 265
Dépréciation	0			0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	1 191	0	-130	1 061
Dette Financière - non courant	0	0		0
Dette Financière - courant	0	0		0
Dette financière crédit-bail	0	0	0	0

	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Redevance annulées	0	646	-646
Amortissement des droits d'utilisation	-130	-171	41
Dépréciation des droits d'utilisation	0	0	0
Charge d'intérêt	0	-44	44
Charge de la période	-130	-215	85

5.5 Entreprises mises en équivalence

	Quote part de détention	Résultat HY 25	Chiffre d'affaires HY 25	Situation nette 30/06/25
FIELD Intelligence Espagne	49%	-212	0	-1 226
FIELD Intelligence Uruguay	49%	91	0	-832
Green Barrel	49%	-3	0	-264
Total		-124	0	-2 322

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

Dans le cas des contributions négatives des sociétés mises en équivalence, la quote-part de participation ne peut être inférieure à zéro.

En raison de l'obligation implicite de contribution de Europlasma dans le financement, les positions ci-dessous ont été comptabilisées :

	31/12/2024	dotation	reprise	30/06/2025
Valeur d'actif net des Mises en				
équivalence	0			0
Provision dépréciation créance FIELD	-1 738	-25		-1 763
Provision pour charge (QP SN négative)	-554	-28		-582
Total	-2 292	-53	0	-2 345

5.6 Stocks et en-cours

		30/06/2025			31/12/2024			
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Variation nette	dont stock FDB
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	10 751	-3 137	7 615	8 683	-3 144	5 538	2 076	964
Stocks - en-cours de production	9 925	-35	9 890	6 978	-16	6 962	2 928	2 434
Stocks -pdts finis et intermédiaires	3 201	-193	3 008	2 692	-73	2 619	389	441
Stocks de marchandises	1 219	0	1 219	2 721	0	2 721	-1 502	0
Total	25 096	-3 364	21 732	21 074	-3 233	17 841	3 891	3 839

Le stock est en progression entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 (variation de +3 891 K€). Cette augmentation s'explique principalement par le stock de FDB Industries lié à son intégration au périmètre (voir note 4 au paragraphe 4.1). Dans le même temps, on constate une diminution du stock du site de Valdunes Industries de -1.025 K€ et une augmentation du stock de SATMA de 926 K€ par rapport au 31 décembre 2024.

5.7 Autres Actifs

	Brut	Provision	30/06/25	Brut	Provision	31/12/24	Variation	dont FDB
Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances	6 886	-1 763	5 123	6 158	-1 738	4 420	703	540
Total autres actifs financiers non courants	6 886	-1 763	5 123	6 158	-1 738	4 420	703	540
Clients et comptes rattachés	12 437	-235	12 202	8 917	-218	8 699	3 503	3 293
Total client et comptes rattachés	12 437	-235	12 202	8 917	-218	8 699	3 503	3 293
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	4 130	0	4 130	1 779	0	1 779	2 351	1 194
Créances sur personnel & org. sociaux	108	0	108	78	0	78	30	9
Créances fiscales - hors IS	3 355	0	3 355	3 052	0	3 052	302	436
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	7 593	0	7 593	4 910	0	4 910	2 683	1 639
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	0	0	0	2 485	0	2 485	-2 485	0
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	2 609	-131	2 478	2 443	-80	2 363	114	0
Charges constatées d'avance et charges à répartir	499	0	499	611	0	611	-112	7
VMP - Autres placements	87	-84	4	87	-84	4	0	0
Total autres actifs courants	3 195	-215	2 980	5 627	-164	5 463	-2 482	7
VMP - Equivalents de trésorerie	0		0	0	0	0	0	0
Disponibilités	10 426	0	10 426	1 744	0	1 744	8 682	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 426	0	10 426	1 744	0	1 744	8 682	0

Le poste « Autres actifs financiers non courants » est essentiellement composé :

- De garanties en lien principalement avec les contrats de fourniture d'énergie pour un total de 1.786 K€ dont 388 K€ pour Inertam, 679 K€ pour SATMA Industries, 229 K€ pour Valdunes Industries et 540 K€ pour FDB Industries ;
- De 2 835 K€ de créances liées aux écritures de TVA déductible dont l'échéance est supérieure à un an en raison des dettes fournisseurs intrinsèques dont l'échéance de paiement a été repoussée du fait de l'adoption du plan de redressement, principalement en lien avec des dettes du Groupe. La TVA liée ne pourra être récupérée que lors du paiement de la dette fournisseurs liée (montant identique au 31/12/2024);
- De 1.763 K€ d'avances concédées aux entités Field Intelligence (non éliminées car la société est mise en équivalence) contre 1 738 K€ au 31/12/2024. Cette créance a été intégralement dépréciée (voir 5.4).

Le poste « *Clients et comptes rattachés* » s'établit à 12.202 K€ et affiche une progression de 3.503 K€ qui s'explique principalement par la nouvelle entité FDB Industries qui présente un solde client de 3.293 K€ brut au 30 juin 2025. Par ailleurs, l'encours affacturé net ayant été l'objet d'une avance de trésorerie s'élève à 1.957 K€ au 30 juin 2025.

Le poste « Autres créances opérationnelles » est principalement composé de :

- Créances liées de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif);
- Avances et acomptes fournisseurs pour 4.130 K€ : forte progression de 2.351 K€ liée à l'entrée de FDB Industries pour 1.194 K€ mais aussi Valdunes Industries avec 2.287 K€ contre 1.330 K€ au 31 décembre 2024.



Le poste « Autres actifs courants », est principalement composé :

- Une créance de 2.423 K€ pour Valdunes Industries (provisionnée à hauteur de 131 K€) correspondant aux comptes de cessions avec le cessionnaire MG-Valdunes (la provision a pour objectif de ramener la créance à hauteur de la dette formée au passif, ces deux montants étant appelés à se compenser;
- De charges constatées d'avance pour un montant total de 499 K€ en diminution de 112 K€.

Par ailleurs, les garanties financières constituées par Inertam et Chopex pour 2 289 K€ ont fait l'objet d'une déconsignation au cours du 1er semestre 2025, ce qui explique la diminution de ce poste.

5.8 Impôts courants et différés

	30/06/25	31/12/24	Variation	dont FDB
Actifs d'impôts différés	12	17	-5	0
Passifs d'impôts différés	-1 312	-1 697	385	0
Total impôts différés	-1 300	-1 680	380	0
Actifs d'impôts courants	0	0	0	0
Dette d'impôts courants	-704	-293	-412	-704
Total impôts courants	-704	-293	-412	-704

Les impôts différés sont principalement constitués des passifs relatifs à la réévaluation des immobilisations et des actifs liés aux réévaluation des passifs au moment des 1ères consolidations.

L'impôt courant est lié à FDB Industries dans le cadre du calcul au 30 juin 2025 de la charge d'IS en lien avec les réévaluations et notamment la réintégration de la provision indemnité départ à la retraite.

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30/06/2025							
	Brut	Provision	Net		Brut	Provision Ne	t	Variation
Disponibilités	10 426		10 426		1 744	1	744	8 682
Equivalents de trésorerie	0		0		0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0		0		0	0
								0
Total Trésorerie - actif	10 426	0	10 426	0	1 744	0 1	744	8 682
Concours bancaires courants	80		80		0		0	80
Total Trésorerie nette	10 345		10 345		1 743	1	743	8 602

La variation de la trésorerie nette de +8 602 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en section 4.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -13.661 K€ avec des charges courantes supérieures aux revenus d'activité et un impact important de l'élargissement du Groupe;
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -1.226 K€;
- Un flux lié aux activités de financement de +23.507 K€ principalement expliqué les financements obtenus, notamment via le contrat OCABSA et la Fiducie Renault.

On retrouve, par ailleurs, l'essentiel de la trésorerie soit 8.567 K€ au sein de l'entité FDB Industries, en lien avec le déblocage de la 1ère tranche de la Fiducie de 10 M€ comme indiqué en note 4 au paragraphe 4.1.

5.10 Dettes financières et endettement net

	31/12/24	Emission d'emprunt	Remboursement	Variations des cours de change	Reclassements	30/06/25
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établiss. de crédit	5 588	2 029	0	0	-179	7 438
Autres emprunts et dettes assimilées	4 582	758	-114	-19	-836	4 371
Intérêts courus non échus > 1 an	8	0	0	0	0	8
Total Dettes financières non courantes	10 178	2 787	-114	-19	-1 015	11 817
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	1 250	11 500	0	0	-11 950	800
Emprunts établiss. de crédit - part < 1 an	551	1 957	-276	0	179	2 411
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	1 283	94	-567	-15	821	1 616
Intérêts courus sur emprunts	406	6 673	-41	0	-6 517	521
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	80	0	0	0	80
Total Dettes financières courantes	3 491	20 303	-884	-15	-17 467	5 428
Total dettes financières	13 669	23 090	-998	-33	-18 482	17 245

Les dettes financières augmentent de 3.576 K€ (dont 1.982 K€ dans la nouvelle entité FDB Industries), pour atteindre 17.245 K€ au 30 juin 2025. Cette variation provient principalement :

- De la souscription de nouvelles dettes pour 23 090 K€ notamment :
 - o 11 500 K€ au titre des OCABSA EPF 2024 (voir 5.10.1);
 - o 6.673 K€ d'intérêts courus sur emprunt, principalement la charge financière liée aux OCABSA;
 - o 808 K€ de dette de location IFRS 16 :
 - o 1.957 K€ d'avance d'affacturage ;
 - 2.029 K€ d'emprunt au titre de la phase 2 du contrat art-90 des Forges de Tarbes conclu en 2023. Ce total de 22.674 K€ minoré des intérêts courus, de la dette de location IFRS 16 n'ayant pas fait l'objet d'un flux de trésorerie et des 550 K€ d'honoraires sur OCABSA minorant l'apport de trésorerie correspond à la ligne « émission d'emprunts » sur le tableau des flux de trésorerie.
- Des remboursements d'emprunts pour 998 K€ correspondant principalement au remboursement de la dette de location IFRS 16 pour 574 K€;
- La conversion en capital de 18.467 K€ de dettes (principal ou intérêts), en lien avec le contrat d'OCABSA.

Ainsi, au 30 juin 2025 le solde des dettes financières d'un montant de 17.245 K€ se décompose principalement comme suit :

- 1 165 K€ au titre du financement OCA (nominal et intérêts courus) ;
- 4 228 K€ au titre de la dette de location ;
- 4.000 K€ au titre de l'emprunt FDES de Valdunes Industries ;
- 4 167 K€ au titre de l'avance remboursable art 90 des Forges de Tarbes ;
- 1.957 K€ d'avance d'affacturage ;
- 1 590 K€ au titre de l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine.

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	17 245	13 669	3 576
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 426	1 744	8 682
Endettement net	6 820	11 926	-5 106



5.10.1 Suivi des emprunts obligataires en cours

- OCEANE EPF 2023

Comme annoncé par communiqué du 23 mars 2023, un contrat d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes avec bons de souscription attachés (les "OCEANE-BSA") a été conclu entre la Société et la société Environmental Performance Financing (« EPF ») en date du 23 mars 2023.

Les termes de ce contrat de financement ont été détaillés dans le communiqué de presse du 23 mars 2023 repris ci-dessous :

Principales caractéristiques des Bons d'Emission :

Les Bons d'Emission ont les caractéristiques suivantes :

- les Bons d'Emission sont émis gratuitement et ont une durée de trente-six (36) mois ;
- les Bons d'Emission obligent leur porteur à souscrire à des tranches d'OCEANE avec BSA attachés sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées dans le communiqué de presse susvisé ;
- les Bons d'Emission ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affiliés de EPF). Les Bons d'Emission ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne seront par conséguent pas cotés : et
- à l'exception de la première tranche d'OCEANE, dont le tirage aura lieu ce jour, il est prévu que le tirage de chaque tranche d'OCEANE puisse être réalisé à la demande de la Société, sur exercice des Bons d'Emission, à la première des dates suivantes :
 - (i) le jour de bourse suivant l'expiration d'une période d'une durée maximale de 20 jours de bourse à compter du tirage de chaque tranche, cette durée étant multipliée par le nombre de tranches tirées en cas de tirage de tranches successives :
 - (ii) la date à laquelle la totalité des OCEANE émises au titre de la ou des tranche(s) précédente(s) auront été converties en actions par EPF.

Chaque tranche d'OCEANE représente un montant nominal total d'emprunt obligataire de 1.000.000 d'euros. Dans l'hypothèse où la valeur quotidienne moyenne des actions de la Société échangées au cours des vingt (20) jours de bourse précédant la date de demande de tirage, réduite de 10% des données aberrantes (« outliers »), serait inférieure à 50.000 euros, EPF a la possibilité de réduire le montant nominal total de la tranche demandée de 50%.

Il est précisé qu'au cours de ce programme de financement, EPF a également la possibilité de demander l'émission de tranches pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 6.000.000 d'euros, réparti en 6 tranches d'un montant nominal total de 1.000.000 d'euros chacune.

En outre, la Société verse à EPF une commission de structuration correspondant à 5% du montant nominal maximum du financement, soit 750.000 euros, par émission de 150 OCEANE additionnelles (sans BSA attachés) d'un montant nominal de 5.000 euros chacune, concomitamment au tirage de la première tranche d'OCEANE-BSA.

Principales caractéristiques des OCEANE et des actions issues de la conversion des OCEANE

Les OCEANE ont les caractéristiques suivantes :

- les OCEANE sont émises par la Société sur exercice des Bons d'Emission à la demande de la Société;
- les tirages peuvent intervenir au cours d'une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission des Bons d'Emission ;
- les OCEANE ont une valeur nominale de cinq mille (5.000) euros et sont émises à 95% de leur valeur nominale. Ainsi, lors du tirage de chaque tranche d'OCEANE-BSA, correspondant à l'émission de 200 OCEANE-BSA, la Société reçoit un produit net d'émission égal à 950.000 euros. Il est cependant précisé que EPF détenait une créance d'un montant total de 2.525.196 euros au moment de la signature de ce contrat, laquelle a été remboursée en dix



(10) échéances égales lors du tirage des dix (10) premières tranches d'OCEANE-BSA par compensation de créance avec le prix de souscription des OCEANE ainsi émises, ce qui a réduit proportionnellement le produit net d'émission des dix (10) premières tranches. En outre, en cas d'émission de tranche d'OCEANE-BSA à la demande d'EPF (voir ci-dessus), EPF a la possibilité de payer tout ou partie du prix de souscription de la tranche considérée par compensation de créance avec tout ou partie du montant de sa créance sur la Société à cette date ;

- les OCEANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité maximale de douze (12) mois à compter de leur émission (« Date de Maturité ») ;
- la conversion des OCEANE peut intervenir à la demande du porteur de celles-ci, à tout moment, dès leur émission et jusqu'à la Date de Maturité ;
- à la Date de Maturité, les OCEANE en circulation sont automatiquement converties en actions. Toutefois, en cas de survenance d'un cas de défaut (détaillés dans le communiqué de presse susvisé), les OCEANE non converties à cette date peuvent être remboursées par la Société, à la demande de EPF, à 110% de la valeur nominale des OCEANE en circulation ;
- la parité de conversion des OCEANE en actions ordinaires nouvelles à émettre de la Société est fixée selon la formule suivante :

N = Vn / P

Avec:

- « N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCEANE ;
- « Vn » : valeur nominale d'une OCEANE, soit cinq mille (5.000) euros ;
- « P » : correspond au prix de conversion, soit 100% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les quinze (15) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de conversion de la ou des OCEANE concernées (avec une troncature à la deuxième décimale).

Dans tous les cas, « P » ne peut être inférieur (i) à la valeur nominale de l'action à la date de conversion de la ou des OCEANE concernées et (ii) à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur Euronext Growth, conformément à la douzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 juin 2022.

Dans l'hypothèse où P serait inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, la Société s'est engagée à régler à EPF le montant de la créance détenue sur la Société résultant de la conversion des OCEANE de ladite tranche à la valeur nominale de l'action Europlasma alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action (la « Compensation »). Le paiement de la Compensation sera effectué, à la discrétion de la Société, en espèces et/ou en actions nouvelles, dans les 5 jours de bourse suivant la date de la notification de conversion de l'OCEANE considérée.

- les OCEANE constituent des valeurs mobilières inscrites nominativement dans les registres tenus par la Société;
- les OCEANE ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affiliés de EPF).
 Les OCEANE ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne sont par conséquent pas cotées ; et
- les actions nouvelles émises sur conversion des OCEANE portent jouissance courante. Elles ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et font l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN au 23 mars 2023 : FR001400CF13).

Principales caractéristiques des BSA et des actions issues de l'exercice des BSA

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

les BSA sont attachés aux OCEANE émises exclusivement au titre de la première tranche d'OCEANE;



- les BSA sont immédiatement détachés des OCEANE émises dans le cadre de la première tranche ;
- le prix d'exercice de chaque BSA est exprimé en euro et sera égal à 120% du montant le plus bas entre (i) le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission), avec une troncature à la deuxième décimale, soit 1,78 € et (ii) le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de tirage de la première tranche, avec une troncature à la deuxième décimale, étant précisé qu'en toutes hypothèses, le prix d'exercice des BSA ne peut pas être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société ni à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur Euronext Growth, conformément à la douzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 juin 2022, à sa date de fixation (le « Prix d'exercice des BSA ») ;
- le nombre de BSA attachés aux OCEANE est égal au rapport entre (i) le montant nominal maximum total du programme de financement, soit 15M€ et (ii) le Prix d'exercice des BSA applicable. En cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, y compris les actions résultant de la conversion d'OCEANE, le nombre de BSA auquel le porteur a droit est majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel les BSA lui donnaient droit à la date de tirage de la première tranche d'OCEANE-BSA;
- les BSA constituent des valeurs mobilières inscrites nominativement dans les registres tenus par la Société. Ils ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affilié(s) de EPF) ;
- les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne sont par conséquent pas cotés. Les BSA expirent soixante (60) mois après leur date d'émission;
- le porteur des BSA peut, à tout moment, en une ou plusieurs fois, exercer tout ou partie des BSA. Chaque BSA donnera le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société, sous réserve d'éventuels ajustements légaux ou contractuels;
- en outre, jusqu'à l'exercice de la totalité des BSA, le prix d'exercice des BSA restant à exercer est ajusté annuellement, au 31 décembre, sur la base de la variation annuelle du cours de l'action de la Société entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée (étant précisé que cet ajustement ne sera réalisé que dans l'hypothèse d'une variation négative) selon la formule ci-après :

Préajusté = P x (1 - k)

Où:

- « Préajusté » correspond au Prix d'exercice des BSA réajusté ;
- « P » correspond au Prix d'exercice des BSA ;
- « K » correspond à la variation annuelle du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre (soit, la baisse, en pourcentage, entre le cours de l'action au 1er janvier et au 31 décembre de l'année considérée).

Dans l'hypothèse d'un ajustement du Prix d'exercice des BSA, le nombre de BSA restant à exercer demeure inchangé. En outre, le Prix d'exercice des BSA, tel que réajusté, ne peut pas être inférieur à la valeur nominale des actions ordinaires de la Société ni à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur Euronext Growth, conformément à la douzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 juin 2022 et les actions nouvelles émises sur exercice des BSA portent jouissance courante. Elles ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et font l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN au 23 mars 2023 : FR001400CF13).



Le 23 mars 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2022, a décidé d'émettre :

- des bons d'émission OCEANE-BSA au profit de EPF pour un montant maximal de 15 millions d'euros. Le tirage intervient sur demande de la société par tranche. Ces bons d'émissions sont composés de 2 instruments distincts :
 - Les BSA associés aux OCEANE et détachés dans le cadre du tirage de la 1^{ère} tranche. Après analyse du contrat au 30 juin 2023, cet instrument a été traité comme un instrument dérivé car le montant de trésorerie à recevoir est variable alors que le nombre d'action à délivrer est lui fixe. Ainsi, la variation de juste valeur est à comptabiliser au compte de résultat
 - Les OCEANE. Après analyse du contrat au 30 juin, cet instrument a été traité comme un instrument de dette évalué intégralement à la juste valeur, puisque la remise d'un nombre variable d'actions vise principalement à compenser la variation de cours de l'émetteur.
- Des Bons de souscriptions d'actions nouvelles au bénéfice de tous les actionnaires (BSA A)

Leur prix d'exercice ainsi que le nombre d'actions auquel ils donnent droit sont fixes. L'instrument répondant donc au critère du fixe contre fixe énoncé par IAS 32.16, et les BSA ayant été attribué gratuitement, il est qualifié d'instrument de capitaux propres et ne fait donc l'objet d'aucune comptabilisation ni réévaluation ultérieure.

Par ailleurs, une commission de 750 K€ a été comptabilisée intégralement en charge au cours de l'exercice 2023, celle-ci restant due en totalité dans tous les cas.

Ce contrat a eu pour la période les incidences présentées ci-dessous :

En ce qui concerne les BSA associés aux OCEANE :

	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Nombre de BSA à l'émission	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions théorique (clause anti dilution)*	1 192 367 958	44 875 899	4 060 563
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,0020	0,023	0,489
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	2 415	1 052	1 986
Variation de juste valeur au cours de la période	1 363	-263	671

Ainsi, une charge de 1.366 K€ a été comptabilisé à ce titre.

^{*} La clause anti-dilution attachée à ce contrat garantit un nombre d'actions nouvelles égal à 55,83% des actions en circulation avant l'activation des BSA, lequel % a été calculé au moment de l'émission des BSA

En ce qui concerne les OCEANE :

Aucune tranche n'a été tirée au cours de la période, le contrat s'est terminé en 2024 avec la conversion de toutes les tranches tirées.

- Emprunt OCABSA EPF (2024)

Comme annoncé par communiqué du 24 avril 2024, un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription attachés (les "OCA-BSA") a été conclu entre la Société et la société Environmental Performance Financing (« EPF ») en date du 24 avril 2024.

Les termes du contrat ont été détaillés dans le communiqué de presse du 24/04/2024 repris ci-dessous :

Principales caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ont les caractéristiques suivantes :

- les Bons d'Emission sont émis gratuitement et ont une durée de trente-six (36) mois ;
- les Bons d'Emission obligent leur porteur à souscrire à des tranches d'OCA avec BSA attachés sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées dans le communiqué de presse susvisé ;
- les Bons d'Emission ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affiliés de EPF). Les Bons d'Emission ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne seront par conséquent pas cotés ; et
- à l'exception de la première tranche d'OCA, dont le tirage est simultané à la signature du Contrat d'Emission, il est prévu que le tirage de chaque tranche d'OCA puisse être réalisé à la demande de la Société, sur exercice des Bons d'Emission, à la première des dates suivantes :
 - (i) le jour de bourse suivant l'expiration d'une période d'une durée maximale de 20 jours de bourse à compter du tirage de chaque tranche, cette durée étant multipliée par le nombre de tranches tirées en cas de tirage de tranches successives ;
 - (ii) la date à laquelle la totalité des OCA émises au titre de la ou des tranche(s) précédente(s) auront été converties en actions par EPF.

Chaque tranche d'OCA représente un montant nominal total d'emprunt obligataire de 1.000.000 d'euros. Dans l'hypothèse où la valeur quotidienne moyenne des actions de la Société échangées au cours des vingt (20) jours de bourse précédant la date de demande de tirage, réduite de 10% des données aberrantes (« outliers »), serait inférieure à 75.000 euros, EPF a la possibilité de réduire le montant nominal total de la tranche demandée de 50%.

Il est précisé qu'au cours de ce programme de financement, EPF a également la possibilité de demander l'émission de tranches (« investor call ») pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 12.000.000 d'euros, réparti en 12 tranches d'un montant nominal total de 1.000.000 d'euros chacune.

En outre, la Société verse à EPF une commission de structuration correspondant à 5% du montant nominal maximum du financement, soit 1.500.000 euros, par émission de 300 OCA additionnelles (sans BSA attachés) d'un montant nominal de 5.000 euros chacune, concomitamment au tirage de la première tranche d'OCABSA.

Principales caractéristiques des OCA et des actions issues de la conversion des OCA

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- les OCA sont émises par la Société sur exercice des Bons d'Emission à la demande de la Société;
- les tirages peuvent intervenir au cours d'une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission des Bons d'Emission ;
- les OCA ont une valeur nominale de cinq mille (5.000) euros et sont émises à 95% de leur valeur nominale. Ainsi, lors du tirage de chaque tranche d'OCABSA, correspondant à l'émission de 200 OCABSA, la Société reçoit un



produit net d'émission égal à 950.000 euros. En outre, en cas d'émission de tranche d'OCABSA à la demande d'EPF (voir ci-dessus l'hypothèse d'un « investor call »), EPF a la possibilité de payer tout ou partie du prix de souscription de la tranche considérée par compensation de créance liquide, certaine et exigible que ce dernier serait amené à détenir sur la Société;

- les OCA ne portent pas d'intérêt et ont une maturité maximale de vingt-quatre (24) mois à compter de leur émission (« Date de Maturité ») ;
- la conversion des OCA peut intervenir à la demande du porteur de celles-ci, à tout moment, dès leur émission et jusqu'à la Date de Maturité ;
- à la Date de Maturité, les OCA en circulation sont automatiquement converties en actions. Toutefois, en cas de survenance d'un cas de défaut (détaillés dans le communiqué de presse susvisé), les OCA non converties à cette date peuvent être remboursées par la Société, à la demande de EPF, à 110% de la valeur nominale des OCA en circulation :
- la parité de conversion des OCA en actions ordinaires nouvelles à émettre de la Société est fixée selon la formule suivante :

N = Vn / P

Avec:

- « N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;
- « Vn »: valeur nominale d'une OCA, soit cinq mille (5.000) euros;
- « P » : correspond au prix de conversion, soit 100% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les quinze (15) jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de conversion de la ou des OCA concernées (avec une troncature à la deuxième décimale).

Dans tous les cas, « P » ne peut être inférieur (i) à la valeur nominale de l'action à la date de conversion de la ou des OCA concernées étant rappelé que l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2024 a, aux termes de sa dixième résolution, conféré au Conseil d'administration une nouvelle délégation de compétence à l'effet de décider de l'attribution gratuite de Bons d'Emissions d'OCABSA, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 30 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de EPF. Comme annoncé par communiqué de presse du 24 avril 2024 au sein du paragraphe « Condition de la proposition d'une nouvelle délégation en assemblée générale », cette nouvelle délégation a pour caractéristiques principales d'autoriser le Conseil d'administration à poursuivre la mise en œuvre dudit contrat sans le prix plancher d'émission des actions émises sur conversion des obligations et/ou exercice des bons de souscription d'actions ; ledit prix plancher devant initialement être au moins égal à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital.

Dans l'hypothèse où P serait inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, la Société s'est engagée à régler à EPF le montant de la créance détenue sur la Société résultant de la conversion des OCA de ladite tranche à la valeur nominale de l'action Europlasma alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action (la « Compensation »). Le paiement de la Compensation est effectué, à la discrétion de la Société, en espèces et/ou par compensation à due concurrence avec le prix d'exercice des Bons d'Emission suivant le tirage d'une tranche d'OCABSA et/ou par compensation à due concurrence avec le prix de souscription d'OCA nouvelles à émettre par la Société et/ou en actions nouvelles, dans les 5 jours de bourse suivant la date de la notification de conversion de l'OCA considérée.

- les OCA constituent des valeurs mobilières inscrites nominativement dans les registres tenus par la Société ;
- les OCA ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affiliés de EPF). Les
 OCA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne sont par
 conséquent pas cotées; et
- les actions nouvelles émises sur conversion des OCA portent jouissance courante. Elles ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et font l'objet d'une admission sur le marché Euronext



Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN : FR001400CF13 jusqu'au 27 mai 2024 puis FR001400PDG8 à compter du 28 mai 2024 à l'issue des opérations de regroupement d'actions).

Principales caractéristiques des BSA et des actions issues de l'exercice des BSA

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- les BSA sont attachés aux OCA émises exclusivement au titre de la première tranche d'OCA;
- les BSA sont immédiatement détachés des OCA émises dans le cadre de la première tranche ;
- le prix d'exercice de chaque BSA est exprimé en euro et est égal au montant le plus bas entre (i) 120% le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les guinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission), soit 0,0005 € et (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes (tel que publié par Bloomberg) de l'action ordinaire sur les guinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de tirage de la première tranche, avec une troncature à la deuxième décimale, étant précisé qu'en toutes hypothèses, le prix d'exercice des BSA ne peut pas être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société. Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2024 a, aux termes de sa dixième résolution, conféré au Conseil d'administration une nouvelle délégation de compétence à l'effet de décider de l'attribution gratuite de Bons d'Emissions d'OCABSA, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 30 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de EPF. Comme annoncé par communiqué de presse du 24 avril 2024 au sein du paragraphe « Condition de la proposition d'une nouvelle délégation en assemblée générale », cette nouvelle délégation a pour caractéristiques principales d'autoriser le Conseil d'administration à poursuivre la mise en œuvre dudit contrat sans le prix plancher d'émission des actions émises sur conversion des obligations et/ou exercice des bons de souscription d'actions ; ledit prix plancher devant initialement être au moins égal à 75 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital. (le « Prix d'exercice des BSA ») ;
- le nombre de BSA attachés aux OCA est égal au rapport entre (i) le montant nominal maximum total du programme de financement, soit 30 M€ et (ii) le Prix d'exercice des BSA applicable, soit 62.500.000.000 BSA sur la base d'un prix d'exercice à 0,0005 €. En cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, y compris les actions résultant de la conversion d'OCA, le nombre de BSA auquel le porteur aura droit est majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel les BSA lui donnaient droit à la date de tirage de la première tranche d'OCABSA:
- les BSA constituent des valeurs mobilières inscrites nominativement dans les registres tenus par la Société. Ils ne sont pas cessibles sans l'accord préalable de la Société (sauf transfert à un/des affilié(s) de EPF) ;
- les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne sont par conséquent pas cotés. Les BSA expireront soixante (60) mois après leur date d'émission ;
- le porteur des BSA peut, à tout moment, en une ou plusieurs fois, exercer tout ou partie des BSA. Chaque BSA donne le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société, sous réserve d'éventuels ajustements légaux ou contractuels ;
- en outre, jusqu'à l'exercice de la totalité des BSA, le prix d'exercice des BSA restant à exercer est ajusté annuellement, au 31 décembre, sur la base de la variation annuelle du cours de l'action de la Société entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée (étant précisé que cet ajustement ne sera réalisé que dans l'hypothèse d'une variation négative) selon la formule ci-après :

Préajusté = P x (1 - k)

Où:

- « Préajusté » correspond au Prix d'exercice des BSA réajusté ;
- « P » correspond au Prix d'exercice des BSA;



« K » correspond à la variation annuelle du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre (soit, la baisse, en pourcentage, entre le cours de l'action au 1er janvier et au 31 décembre de l'année considérée).

Dans l'hypothèse d'un ajustement du Prix d'exercice des BSA, le nombre de BSA restant à exercer demeure inchangé. En outre, le Prix d'exercice des BSA, tel que réajusté, ne peut pas être inférieur à la valeur nominale des actions ordinaires de la Société ; et

- les actions nouvelles émises sur exercice des BSA portent jouissance courante. Elles ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et font l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN: FR001400PDG8 à compter du 28 mai 2024 à l'issue des opérations de regroupement d'actions).

Le 24 avril 2024, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2023, a décidé d'émettre :

- des bons d'émission OCA-BSA au profit de EPF pour un montant maximal de 30 millions d'euros. Le tirage intervient sur demande de la société par tranche. Ces bons d'émissions sont composés de 2 instruments distincts :
 - Les BSA associés aux OCA et détachés dans le cadre du tirage de la 1ère tranche. Après analyse du contrat au 31 décembre 2024, cet instrument a été traité comme un instrument dérivé car le montant de trésorerie à recevoir est variable alors que le nombre d'action à délivrer est lui fixe. Ainsi, la variation de juste valeur est à comptabiliser au compte de résultat
 - Les OCA. Après analyse du contrat au 31 décembre 2024, cet instrument a été traité comme un instrument de dette évalué intégralement à la juste valeur, puisque la remise d'un nombre variable d'actions vise principalement à compenser la variation de cours de l'émetteur.

Par ailleurs, une commission de 1.500 K€ a été comptabilisée intégralement en charge en 2024, celle-ci restant due en totalité dans tous les cas.

Ce contrat a eu pour la période les incidences présentées ci-dessous :

En ce qui concerne les BSA associés aux OCA :

	30/06/2025	31/12/2024	05/08/2024
Nombre de BSA en circulation	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Nombre d'actions théorique (clause anti dilution)	2 295 556 702	57 524 533	30 000 000
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,004	0,029	0,2647
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	9 157	1 651	7 942
Mariation de limbercaleur accessor de la			
Variation de juste valeur au cours de la période	7 505	-6 291	0

^{*} La clause anti-dilution attachée à ce contrat garantit un nombre d'actions nouvelles égal à 88,28% des actions en circulation après l'activation des BSA, lequel % a été calculé au moment de l'émission des BSA

Ainsi, une charge de 7.505 K€ a été comptabilisé à ce titre.

En ce qui concerne les OCA :

	30/6/2025	31/12/2024
Nominal des OCA tirées	11 500	2 500
Honoraires (5%) venant minorer le montant net de trésorerie reçu	-550	-125
Apport de trésorerie obtenu sur la période	10 950	2 375
Solde non converti exercice précédent	1 250	0
Conversion sur la période - OCA 2024	-1 250	-1 250
Conversion sur la période - OCA 2025	-10 700	-1 250
Charge financière sur la période	6 661	817
Honoraires fixes à compenser dans un futur tirage de tranche	0	1 500
Honoraires variables (5%)	550	125
Charge totale de la période liée à ce contrat	7 211	2 317

	31/12/2024	Emission	Coût financier	Conversion	31/12/2024
Capitaux Propres	1 826			18 488	20 314
Dette financière	1 250	11 500		-11 950	800
Coût amorti - intérêts courus	242	0	6 661	-6 538	365

Ainsi, une charge de 6 661 K€ a été comptabilisée à ce titre.

Par ailleurs, 1 346 031 741 actions ont été émises et remises en règlement par compensation avec l'indemnité contractuelle due au titre du contrat et résultant d'un cours de bourse inférieur au nominal des actions au moment de la conversion des obligations.

Le preneur du contrat bénéficie d'un droit de tirage à son initiative (utilisé partiellement en 2025). Au titre de ce droit de tirage, un dérivé d'une valeur de 765 K€ a été comptabilisé au 30 juin 2025 correspondant à la charge financière moyenne par tranche tirée, par rapport à la probabilité d'occurrence sur ce contrat.

5.10.2 Nouveau financement émis en 2025

Aucun nouveau contrat de financement n'a été émis au cours du premier semestre 2025.

5.11 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèse	30/06/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	3,45%	3,35%
Table retenue	Insee 2024	Insee 2024
Hypothède de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turn over	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

	30/06/25	31/12/24	variation	dont FDB
Avantages du personnel non courants	5 079	2 100	2 978	2 905

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement au 31/12/2024	2 100
Variation de périmètre	3 001
Coût des services rendus	139
Coût financier	70
Gain et perte actuariels	-233
Engagement au 30/06/2025	5 079



5.12 Provisions

	31/12/2024	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de Périmètre	30/06/2025
Autres provisions pour risques	1 553	28	0	0	0	1 581
Autres provisions pour charges	370	4	0	0	110	484
Total provisions non courantes	1924	32	0	0	110	2066
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	28	0	0	0	0	28
Provisions pour litiges	113	0	-2	0	0	111
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an	781	-28	0	0	0	753
Autres provisions pour risques - part < 1 an	264	0	0	0	0	264
Autres provisions pour charges - part < 1 an	545	0	-131	0	0	414
Total provisions courantes	1 731	-28	-132	0	0	1 570
Total provisions	3 655	4	-132	0	110	3 636

Les provisions sont essentiellement constituées de :

Provisions non courantes – autres provisions pour risques :

Il s'agit de :

- 1 000 K€ au titre de l'engagement, pris dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de Satma Industries, de dépolluer l'atelier de Etching ;
- 484 K€ de provision Médailles du Travail (370 K€ à l'ouverture, avec un impact variation de périmètre FDB Industries pour 110 K€) ;
- La provision en lien avec la quote-part de situation nette négative des entités Field mises en équivalence pour 582 K€ avec une dotation de 28 K€ au cours de la période (voir note 5.5).

Provisions Pertes sur contrats

Il a été constitué par Valdunes Industries une provision pertes sur carnet de 753 K€ correspondant aux pertes prévues contrat par contrat, client par client, article par article sur certaines commandes lorsque le prix de vente prévu est inférieur au coût de revient. Cette provision était de 781 K€ à l'ouverture.

Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent essentiellement une provision de 263 K€ (comme à l'ouverture) en lien avec des lots produits défectueux sur le site des Forges de Tarbes en 2021. Elle prend en compte les coûts de contrôle de ces lots ainsi que les potentiels coûts de remplacement. En effet, le 22 septembre 2021, la société Les Forges de Tarbes a constaté un défaut de qualité sur des produits. Plusieurs mesures ont été mises en place pour y remédier. La première étant l'investissement d'équipements permettant un contrôle total des pièces produites. Ces moyens sont utilisés sur les pièces produites antérieurement à la reprise de la société, mais aussi dans le processus normal de production. Une pièce contrôlée non-conforme n'est pas réparable et nécessite son remplacement. La seconde mesure est la mise en place d'un plan



d'investigation sur l'origine du défaut qualité qui a été finalisé sur l'exercice. La provision comptabilisée restante correspond aux coûts de remplacements des derniers lots analysés.

Provisions pour charges :

Les provisions pour charges (414 K€) correspondent principalement à :

- 230 K€ (idem ouverture) de provision en vue d'une opération d'élimination d'un stock de vitrifiat non conforme sur le site d'Inertam ;
- -134 K€ de provision pour coûts de démantèlement et dépollution du site de la centrale CHO Morcenx (idem ouverture).

Au 31 décembre 2024, il a été constaté une provision de 131 K€ pour un risque prud'hommal, reprise sur la période.

5.13 Autres Passifs

	30/06/2025	31/12/2024	Variation	dont FDB
Instruments dérivés passifs	12 337	2 703	9 634	0
Autres dettes - part à plus d'un an	5 148	5 148	0	0
Total Autres passifs financiers non courants	17 485	7 852	9 634	0
Dettes fournisseurs	16 974	11 234	5 739	3 376
Total Comptes fournisseurs et rattachés	16 974	11 234	5 739	3 376
Clients - Avances et acomptes reçus	10 105	11 841	-1 735	0
Dettes sociales	9 185	5 652	3 533	2 730
Dettes fiscales	1 456	1 075	381	423
Autres dettes	2 477	2 302	175	0
Total autres dettes opérationnelles	23 223	20 870	2 353	3 153
Dettes s/ acquis. d'actifs	3 775	3 785	-10	33
Comptes courants - passif	20	0	20	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	16 717	8 894	7 824	0
Total autres passifs courants	20 512	12 679	7 834	33

Evolution des autres passifs financiers non courants

On retrouve principalement les passifs suivants :

- Un instrument dérivé évalué à la juste valeur pour 2.703 K€ et correspondant à la valeur des BSA associés aux OCEANE 2023 et OCABSA 2024 tels que décrits en note 5.10. ;
- Le passif inclus dans le plan de redressement judiciaire pour un montant de 5 082 K€ (idem 31 décembre 2024). On retrouve notamment des dettes fiscales à plus d'un an pour 3 169 K€ qu'il convient de mettre en miroir des créances fiscales à plus d'un an d'un montant de 2 835 K€.

Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en progression de 5.739 K€ par rapport au 31 décembre 2024 (11.234 K€), principalement en raison de l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité FDB Industries avec un solde de 3.376 K€.

Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Le poste avances et acomptes clients diminue de 1.735 K€ pour s'établir à 10.105 K€ principalement en raison de Valdunes Industries pour 2.444 K€ (en diminution de 180 K€) et des Forges Tarbes (7.292 K€, diminution de 1.801K€).

Les dettes fiscales et sociales sont en progression de 3.914 K€ par rapport au 31 décembre 2024 pour s'établir au total à 10.641 K€. La progression s'explique principalement par l'entrée de périmètre de FDB Industries (3.153 K€).

Les autres dettes sont composées pour 2.295 K€ sur les 2.477 K€ d'une dette Valdunes Industries envers l'exploitant précédent, laquelle dette est à mettre en miroir d'une créance légèrement supérieure et provisionnée à hauteur de 131 K€ pour ramener créance et dette à un niveau équivalent.



• Evolution des autres passifs courants

On y retrouve les produits constatés d'avance en forte hausse (variation de +7.824 K€) et passent de 8.894 K€ au 31 décembre 2024 à 16.617 K€ au 30 juin 2025. Ce poste comprend notamment :

- 8.118 K€ d'étalement du financement de 10 M€ reçu de la Fiducie Renaut (voir note 4 au paragraphe 4.1) ;
- Les produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé principalement avant le traitement. Ce poste passe de 4.514 K€ au 31 décembre 2024 à 5.813 K€ au 30 juin 2025 ;
- Un produit constaté d'avance lié aux subventions restant à étaler qui s'élève à 450 K€ contre 418 K€ au 31 décembre 2024;
- 1.667 K€ de produits constatés pour Valdunes Industrie correspondant aux expéditions importantes de fin de période facturée mais compte tenu de leur statut en transit et de l'Incoterm de vente, le chiffre d'affaires correspondant à ces expéditions ne peut pas être reconnu à la clôture (3.473 K€ au 31 décembre 2024).

5.14 Capital

Composition du capital social

Au 30 juin 2025, le capital social d'Europlasma est composé de 1 398 672 092 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

	30/06/2025	31/12/2024	variation
actions ordinaires	1 398 672 092	52 640 351	1 346 031 741
s de préférences			
	1 398 672 092	52 640 351	1 346 031 741

Les variations de capital résultent de l'émission de 1.346.031.741 actions dont :

- 11.950.000 liées à la conversion des OCABSA 2024 (voir note 5.10.1);
 - 1.334.081.741 au titre des compensations de créances sur le contrat des OCABSA 2024 (voir note 5.10.1).

	31/12/2024	Émission	Réduction de capital 30/06/25	30/06/2025
Nombre d'actions ordinaires - nominal 1€	52 640 351	1 346 031 741		-
Nombre d'actions ordinaires - nominal 0,01 €			1 398 672 092	1 398 672 092

O Nombre moyen d'Actions en dilution

Nombre moyen d'actions sur le 1er semestre 2025 :

	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Nombre d'action moyen	694 154 825	2 102 110 676	-1 407 955 851
Nombre d'actions en dilution	3 489 089 660	7 140 687	3 481 948 973
- BSA EPF/OCEANE 2023	1 192 367 958	4 060 563	1 188 307 395
- OCEANE	0	3 080 082	-3 080 082
- BSA OCABSA 2024	2 295 556 702	0	2 295 556 702
- BSA EHGOS FUND	0	42	-42
- OCABSA 2024 - Nominal	800 000	0	800 000
- OCABSA 2024 - Compensations	365 000	0	365 000
Nombre moyen d'action dilué	4 183 244 485	1 987 457 846	2 073 993 122

O Nombre d'actions dilué au 30 juin 2025 :

Le nombre d'actions en dilution au 30 juin 2025 est de 4 887 761 752 actions contre 156 532 783 actions au 31 décembre 2024.

	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Nombre d'actions à la clôture	1 398 672 092	52 640 351	1 346 031 741
Nombre d'actions en dilution	3 489 089 660	103 892 432	3 385 197 228
- BSA EPF/OCEANE 2023	1 192 367 958	44 875 899	1 147 492 059
- BSA OCABSA 2024	2 295 556 702	57 524 533	2 238 032 169
- OCABSA 2024 - Nominal	800 000	1 250 000	-450 000
- OCABSA 2024 - Compensations	365 000	242 000	123 000
Nombre d'actions dilué à la clôture	4 887 761 752	156 532 783	4 731 228 969
Taux de dilution	249,5%	40,8%	

5.15 Intérêts minoritaires

	31/12/2024	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	30/06/2025
CHO Locmine	7	0	0	0	0	7
CHO Tiper	-755	0	0	0	0	-755
Valdunes Industries	11	0	-1 104	0	-18	-1 111
Total	-737	0	-1 104	0	-18	-1 859

NOTE 6. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

6.1 Chiffre d'affaires

	30/06/2025	Dont FDB	30/06/2024	Variation	Variation Hors impact FDB
Production vendue de biens	26 837	2 761	13 963	12 874	10 113
Production vendue de services	1 953	12	1 598	355	343
Ventes de marchandises	4 124	0	0	4 124	4 124
Total	32 914	2 773	15 561	17 353	14 580

	30/06/2025	Dont FDB	30/06/2024	Variation	Variation Hors chgt de périmètre
Europe	22 160	2 629	12 072	10 088	7 459
Amérique	4 500	144	1 892	2 608	2 464
Asie	1 857	0	1 217	640	640
Afrique	4 317	0	380	3 937	3 937
Océanie	80	0	0	80	80
Total	32 914	2 773	15 561	17 353	14 580

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2025 s'établit à 32 914 K€ contre 15 561 K€ au 30 juin 2024 soit une forte progression de 17 353 K€ qui s'explique principalement par :

- La variation de périmètre sur la période avec l'entrée de FDB Industries (+2.773 K€);
- L'intégration de 6 mois d'activités de Valdunes Industries soit 16.530 K€ contre 2 mois d'activité représentant 3.924 K€ au 30 juin 2024 ;
- Les Forges de Tarbes qui voit son chiffre d'affaires progresser de 7.217 K€ sur la période par rapport au 1er semestre 2024.

L'analyse du chiffre d'affaires est présentée en section 1.1.1.

6.2 Résultat opérationnel

	30/06/2025	Dont FDB	30/06/2024	Var en K€	Var en %
Chiffre d'affaires	32 914	2 773	15 561	17 353	112%
Autres produits d'exploitation	3 652	2 950	-2 804	6 455	-230%
Production immobilisée	0	0	25	-25	-100%
Production stockée	3 361	2 950	-2 973	6334	-213%
Subventions d'exploitation	103	0	77	25	33%
Autres produits	187	0	1	186	13758%
Transferts de charges d'exploitation	0	0	65	-65	-100%
Achats consommés	-20 583	-2 006	-6 720	-13864	206%
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-13 461	-1 969	-4 521	-8940	198%
Variation stocks de marchandises	-1 502	0			
Variations de stocks	1 834	729	887	946	107%
Autres achats	-5 607	-766	-3 086	-2521	82%
Achats de marchandises	-1 847	0			
Charges externes	-10 089	0	-4 716	-5373	114%
Locations et charges locatives	-440	0	-268	-173	64%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-1 973	0	-1 099	-873	79%
Autres charges externes	-7 676	0	-3 349	-4327	129%
Charges de personnel	-15 369	-2 585	-9 143	-6226	68%
Rémunérations du personnel	-10 845	-1 862	-6 390	-4455	70%
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-4 310	-723	-2 590	-1720	66%
Autres charges de personnel	-213	0	-163	-51	31%
Autres charges d'exploitation	-671	-141	-42	-630	1517%
Taxes	-657	-36	-497	-160	32%
Amortissements, dépréciations et provisions	-1 780	-297	-2 573	792	-31%
Résultat opérationnel courant	-12 584	657	-10 932	-1 652	15%
Perte de valeur des goodwill	0	0	0	0	
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	- 100	-	15 122	- 15 222	-101%
Résultat opérationnel	-12 684	657	4 189	-16 874	-403%

Le résultat opérationnel est déficitaire à hauteur de -12.684 K€ contre +4.189 K€ au 30 juin 2024.

La variation du résultat opérationnel est expliquée en section 1.1.2. et résulte principalement de la prise en compte au 30 juin 2024 d'un produit badwill lié à la 1ère intégration de Valdunes Industries pour 14,8 M€.

6.3 Résultat financier

	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	23	11	11
Coût de l'endettement financier brut	-7 143	-1 790	-5 353
Coût de l'endettement financier net	-7 120	-1 779	-5 342
Perte et gains de change	-224	4	-229
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	-53	50	-103
Autres charges financières	-9 673	-671	-9 002
Autres produits financiers	1 882	2	1 880
Résultat financier	-15 188	-2 393	-7 453

Le coût de l'endettement financier net est principalement constitué de :

- Une charge d'évaluation à la juste valeur des BSA liée aux financements obligataires pour -9.633 K€ (charge de 669 K€ au 30 juin 2024) (voir note 5.10.1) ;
- La charge d'intérêt en lien avec les contrats de location et de crédit-bail pour -129 K€ (-71 K€ au 1er semestre 24) ;
- Le coût du financement par émissions d'OCABSA pour 6.661 K€ (voir note 5.10.1).

Le produit financier correspond à la quote part de produit reconnue au cours de la période sur la réception des 10 M€ de la Fiducie dans le cadre de la reprise de FDB Industries (voir note 4 au paragraphe 4.1).

6.4 Impôts

	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Impôts différés	385	327	57
Impôt exigible	-704	-2	-702
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	19	0	19
Carry-back	0	0	0
Total	-301	325	-626

On retrouve sur la période une charge d'impôt liée à FDB Industries et l'imposition immédiate de la réévaluation actif et passif constatée dans les comptes sociaux.

NOTE 7. INFORMATION SECTORIELLE

30/06/2025	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	82	0	0	82
Autres immobilisations incorporelles	78	71	42	0	192
Immobilisations corporelles	2 079	623	20 068	2 257	25 026
Autres actifs non courants	598	850	1 646	2 041	5 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	704	540	9 076	105	10 426
Total Actif	4 664	4 455	71 031	5 218	85 368
Dettes financières	3 376	613	12 741	517	17 246
CA	53	668	31 599	594	32 914
Achats consommés	-195	-288	-19 934	-166	-20 583
Charges externes	-1 802	-826	-7 238	-223	-10 089
Charges de personnel	-1 420	-2 053	-11 545	-351	-15 369
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations (b)	-101	-250	-1 195	-234	-1 780
Autres charges et produits opérationnels non récurrents (c)	-133	18	15	0	-100
Résultat opérationnel (a)	-3 077	-2 836	-6 145	-627	-12 684
EBITDA (a-b-c) ⁵	-2 976	-2 586	-4 950	-392	-10 905
Résultat net	-16 973	-3 209	-7 218	-774	-28 174
Intérêt minoritaires	0	0	1 104	0	1 104
Résultat part groupe	-16 973	-3 209	-6 114	-774	-27 070

31/12/2024	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	82	0	0	82
Autres immobilisations incorporelles	78	77	43	1	198
Immobilisations corporelles	2 049	793	14 315	2 372	19 529
Autres actifs non courants	562	586	1 248	2 041	4 437
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131	15	1 476	122	1 744
Total Actif	3 715	5 513	48 099	5 576	62 902
Dettes financières	3 718	694	8 654	602	13 669
CA	1 061	3 563	36 478	1 348	42 451
Achats consommés	-162	-1 344	-18 226	-450	-20 183
Charges externes	-5 065	-532	-7 408	-415	-13 420
Charges de personnel	-2 986	-2 552	-14 655	-619	-20 812
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations (b)	-367	-2 157	-10 123	-82	-12 728
Autres charges et produits opérationnels non récurrents (c)	15	-27	4 491	-5	4 473
Résultat opérationnel (a)	-3 668	-4 353	-12 859	-939	-21 819
EBITDA (a-b-c)	-3 302	-2 191	-7 184	-857	-13 533
Résultat net	1 404	-5 364	-10 635	-1 315	-15 909
Intérêt minoritaires	0	0	614	5	619
Résultat part groupe	1 404	-5 364	-10 021	-1 310	-15 291

⁵ Voir Note 10 « indicateurs alternatifs de performance »

30/06/2024	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	85	87	1	1	175
Immobilisations corporelles	2 127	2 149	24 597	2 600	31 474
Autres actifs non courants	562	2 791	1 120	2 228	6 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	578	184	701	100	1 564
Total Actif	5 078	7 087	50 630	5 951	68 746
CA	1 038	949	12 956	619	15 561
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-167	-717	-1 412	-278	-2 573
Résultat opérationnel	-2 119	-2 263	9 120	-550	4 189
EBITDA ⁶	-1 953	-1 545	-4 550	-272	-8 321
Résultat net	-3 450	-2 953	9 320	-797	2 120
Intérêt minoritaires	0	0	0	0	0
Résultat part groupe	-3 450	-2 953	9 320	-797	2 120

⁶ Voir Note 10 « indicateurs alternatifs de performance »

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe a reçu un engagement significatif :

- Tel que décrit dans la note 4 au paragraphe 4.1, une Fiducie a été constituée par Renault pour contribuer au financement de la reprise d'activité de Fonderie De Bretagne. Cette Fiducie a été dotée d'un montant de 25.841 K€ au bénéfice du groupe Europlasma, libérable par tranche et sous conditions. Au 30 juin 2025, 10 M€ avait été reçus.

8.2 Engagements donnés

Les engagements financiers hors bilan significatifs donnés sont les suivants :

	30/06/2025	31/12/2024
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	1 700	1700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	103
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	1 061	1 061
Total	2 761	2 864

Le nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunt pour 1 700 K€ porte sur le nantissement des brevets Europlasma, en garantie du prêt public accordé par la région Nouvelle Aquitaine en 2022.

Les autres engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés d'une garantie donnée envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation du site de Morcenx-la-Nouvelle.

NOTE 9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE

Les évènements post-clôture sont présentés en Partie 3 du présent rapport.

NOTE 10. INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Pour les besoins de sa communication financière, en complément des agrégats comptables définis par les normes IAS/IFRS, Europlasma utilise des indicateurs alternatifs de performance (IAP) établis conformément à la position de l'AMF DOC-2015-12. Le tableau ci-dessous recense ces indicateurs et renvoie à leur définition ainsi qu'à leur rapprochement avec les agrégats définis par les normes IAS/IFRS dans les documents publiés.

IAP	Définition	Rapprochement
EBITDA	Résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises.	Rapport financier semestriel 30/06/2025 : - paragraphe 1.1 « Activité et résultats », tableau de variation du chiffre d'affaires et du résultat (p. 4) - paragraphe 1.1.2 « Performance opérationnelle » (p. 5) - note 7 « Information sectorielle » tableau de variation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité (p. 49 et 50).





Société anonyme à conseil d'administration 471 Route de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan www.europlasma.com